

Stratégies innovantes pour la prévention de la récidive

Pratiques et recommandations pour les acteurs locaux

Cette publication est le fruit de la collaboration entre

- Mark BURTON-PAGE, Roxana CALFA, Carla NAPOLANO, Forum Européen pour la Sécurité Urbaine
- Ibrahim OSMANI, Societa Ricerca e Formazione, Italie
- Nils PAGELS, Zoom e.V, Allemagne

Publication éditée avec le soutien financier de la Commission européenne, via le Programme de formation tout au long de la vie, sous-programme Grundtvig – Education pour Adultes.

Cette publication n’engage que les auteurs, et la Commission européenne n’est pas responsable ni de son contenu ni de l’usage que pourrait être fait des informations contenues dedans.

Imprimé aux imprimeries Flémal, BELGIQUE
Dépôt Légal : Novembre 2009
ISBN: 2-913181-36-8

FORUM EUROPEEN POUR LA SECURITE URBAINE

38 rue Liancourt, 75014, Paris, France
Tel. 0033 (0)1 40 64 49 00 ; Fax : 0033 (0) 1 40 64 49 10
E-mail : fesu@urbansecurity.org
Internet : www.urbansecurity.org

Remerciements

Ce projet a vu le jour grâce à l'intérêt que les décideurs politiques des villes partenaires ont porté à la prise en compte de récidive dans les politiques locales de sécurité et cohésion sociale. Nos remerciements vont donc aux élus locaux de Brasov, Göttingen, Le Havre, Opava, Turin et Valence.

Des actions concrètes pour la prévention de la récidive n'auraient pas été mises en place sans le dévouement des personnes qui se sont impliquées dans la réalisation de ce projet au niveau de chaque ville, notamment :

Brasov: Gabriel Andronache, Bianca Kraila-Lorincz, Larisa Andrei, Eugen Aldea, Carmen Teleanu, Doru Aparaschivei, Cristina Dunare;

Göttingen: Peter Rossel, Siegfried Löprick, Nils Pagels;

Le Havre: Bertrand Binctin, Fanny Mothré, Jean-Yves Briand, Sandrine Augustin, Morgane Tanguy;

Opava: Richard Szotkowski, Jaroslav Machovsky, Petr Snejdar;

Turin: Ibrahim Osmani, Alessandra Verrienti, Claudia Clementi, Pietro Buffa, Anna Greco;

Valence: Angel Albendin, José Luis Diego, Amelia Escriva

Nous les remercions chaleureusement !

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....PAGE 6

- La prévention de la récidive : une priorité pour les institutions internationales et européennes ?
- Quelle place pour la prévention de la récidive dans les politiques locales de sécurité ?
- Contexte et méthode de travail

CHAPITRE 1

Guide pratique pour la réalisation d'un projet local de prévention de la récidive : méthodes et mise en pratiques.....Page 13

I POUR UNE METHODOLOGIE COMMUNE.....PAGE 17

1. Le diagnostic.....Page 17
2. Du partenariat au plan d'action.....Page 20
3. L'évaluation.....Page 26

II VERS LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES INNOVANTES.....P.29

1. Des actions thématiques ayant un impact significatif.....Page 30

- A. Logement.....Page 30
- B. Emploi.....Page 33
- C. Education/Formation professionnelle.....Page 36
- D. Accès aux soins.....Page 41
- E. Maintien des relations avec la famille/la communauté.....Page 43
- F. Gestion des dettes /finances.....Page 46

2. Des actions globales exemplaires.....Page 49

CHAPITRE 2

14 recommandations pour une politique locale de prévention de la récidive.....Page 61

CONCLUSION.....PAGE 68

- Résultats du projet
- Rôle des autorités locales dans la prévention de la récidive
- Positionnement des villes du FESU

BIBLIOGRAPHIE.....PAGE 71

L'intérêt d'agir....

La récidive est un phénomène irritant, car très mal connu et sujet à des représentations faisant appel à nos ressorts personnels. Nous avons facilement en tête un schéma de la sanction paternelle qui met fin à l'égarement enfantin avec à la clé la promesse de ne jamais recommencer, pari tenu assez fréquemment. Nous voudrions que notre système de sanction fonctionne sur ce même schéma. L'auteur du délit arrêté doit avouer sa faute et promettre de ne jamais recommencer. Cela ne fonctionne pas comme cela.

Les quelques études éparées à travers le monde nous renvoient l'image d'une réalité plus complexe. D'abord, il n'est pas fréquent qu'un délinquant se fasse prendre. Le fonctionnement de nos appareils pénaux n'autorise pas de forts pourcentages d'élucidation des délits les plus couramment pratiqués. Et quand le délinquant se fait prendre, on n'élucide qu'une partie de ses actes répréhensibles. Il est établi par les criminologues, grâce aux enquêtes de délinquance auto rapportées, que les actes commis sont nombreux sur des périodes plus ou moins longues. Il est établi aussi que les sanctions n'apportent apparemment pas le coup d'arrêt ; et ceci vaut particulièrement pour la prison. La réalité est plus complexe. On entre dans la délinquance pas à pas, on peut y rester à un niveau bas en termes de gravité ; mais on peut aussi s'engager dans une escalade. Il est aussi établi que la sortie de la délinquance se fait progressivement avec une diminution du nombre des actes ou une régression dans la gravité. Ces constatations partagées entre différents pays apparaissent en adéquation avec l'analyse des causes de la délinquance. L'analyse multifactorielle de la délinquance met en lumière le fait que ces causes ne disparaissent pas du jour au lendemain et que la réponse de la société ne peut être univoque. La lutte contre la récidive est une entreprise complexe dont la première vérité est de n'être le monopole de personne, d'aucune institution. La Justice donne un « fléchage pénal » au comportement de la personne, il appartient à la société toute entière de se mobiliser pour mettre fin au cursus délinquant.

Le délinquant est une personne faisant partie d'une communauté d'intérêts, de voisinage, de solidarité, de citoyenneté. Il ne perd pas les droits qu'il tient de cette appartenance, ni plus, ni moins. Sa délinquance le met en porte à faux avec ses concitoyens qui, victimes souvent des mêmes handicaps sociaux, ne réagissent pas de la même manière. Chacun a ses modes d'adaptation aux handicaps sociaux ou personnels qu'il connaît. L'interdit de l'illégalité est un apprentissage aussi, comme le devoir de la solidarité. Il convient pour le bien de tous de compenser ces manques, de permettre à la personne défaillante de se saisir d'opportunités que la communauté lui offre.

Qui peut mieux mettre en œuvre cette politique d'opportunités culturelles, sociales, économiques ? Les villes avec leur offre multiple et variée d'opportunités de développement. Et les villes s'incarnent dans la personne du maire. La cohésion sociale, le lien social entre les habitants d'un territoire sont symbolisés à travers sa fonction. Il lui appartient d'être l'animateur de cette politique de lutte contre la récidive. Si le corps social ne se mobilise pas sous l'impulsion du maire pour donner de la crédibilité à la sanction, celle-ci perdra de plus en plus son caractère structurant pour notre vie collective.

Michel Marcus
Magistrat
Délégué général

INTRODUCTION

La prévention de la récidive : une priorité pour les institutions internationales et européennes ?

La répétition de délits alimente en grande partie les statistiques de la délinquance en Europe. L'augmentation générale des populations détenues dans les prisons et centres de détention est constante. Les études font apparaître qu'un nombre restreint de personnes commettent les trois quarts des délits de certaines catégories. Quelle que soit l'organisation des systèmes de justice criminelle, les taux de récidive oscillent entre 50% et 70% à travers l'Europe¹. Les coûts humains et économiques engendrés par cette criminalité sont en augmentation dans l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne. C'est pourquoi la nécessité de mettre en œuvre des stratégies de prévention de la récidive est reconnue comme une priorité par les institutions internationales et européennes.

Les Recommandations² du Conseil des Ministres aux Etats membres concernant les nouveaux modes de traitement de la délinquance juvénile et le rôle de la justice des mineurs, soulignent les pistes à suivre dans la matière : « *Les principaux objectifs de la justice des mineurs et des mesures associées visant la délinquance juvénile devraient être les suivants: prévenir la primo délinquance et la récidive; (re)socialiser et (ré)insérer les délinquants...* ».

Les objectifs des stratégies globales de l'Union Européenne dans les domaines de l'emploi, de la lutte contre les discriminations et de l'inclusion sociale, mettent l'accent sur une réflexion autour de l'importance de la réinsertion sociale et économique des sortants de prison ou des jeunes multirécidivistes.

Dans la même lignée, le Conseil de l'Europe, dans le cadre de son Programme intégré « Réponses à la violence quotidienne »³, a identifié douze principes d'action. Il est indiqué qu'une « *politique nationale intégrée tendant à réduire la violence quotidienne devrait notamment comprendre une prévention axée sur les délinquants : la réadaptation, la réinsertion à terme des délinquants dans la société et la prévention de la récidive devraient être considérées comme des objectifs dignes d'une politique globale de prévention.* ».

Depuis la Charte Urbaine Européenne, proclamée en 1992, qui énonce dans ses articles consacrés à la sécurité urbaine et à la prévention de la délinquance que « *la prévention de la récidive et la création de solutions alternatives à l'incarcération constituent des objectifs essentiels* », l'Union européenne a fait de la prévention de la récidive un des ses objectifs stratégiques globaux. Les règles pénitentiaires européennes adoptées depuis 2006 sont un exemple de l'évolution de l'attention portée par l'Union européenne à cette thématique⁴.

1 Ces taux ont été constatés empiriquement dans les pays visités par le projet.

2 Recommandation Rec(2003)20 du Comité des Ministres aux Etats membres concernant les nouveaux modes de traitement de la délinquance juvénile et le rôle de la justice des mineurs, (adoptée par le Comité des Ministres le 24 septembre 2003, lors de la 853e réunion des Délégués des Ministres)

3 Recommandation 1527 (2001), texte adopté par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le 27 juin 2001, en 21e réunion

4 Recommandation Rec (2006) 2 du Conseil des Ministres aux Etats membres sur les Règles pénitentiaires européennes (adoptée par le Conseil des Ministres le 11 Janvier 2006 à la 952e réunion des Délégués des Ministres)

Quelle place pour la prévention de la récidive dans les politiques locales de sécurité ?

Si l'importance d'agir pour prévenir la récidive a été reconnue aux niveaux européen et international, il n'en reste pas moins que c'est au niveau local que la commission de délits se répercute avec le plus d'impact. Un certain nombre de politiques locales de sécurité prenant en compte la prévention – dans leurs diversités et leurs histoires complexes à travers l'Europe – se sont donc mise en place. Mais la récidive, pour beaucoup d'élus locaux, est considérée comme étant du ressort des autorités judiciaires (agissant plutôt au niveau national) et n'entrant ainsi pas dans leur champ de compétence.

La prison étant un monde clos, avec ses règles et principes, il existe une vraie rupture entre le monde carcéral et l'extérieur : des univers qui se croisent peu et qui souvent, ne se comprennent pas. Si la récidive est aujourd'hui un phénomène qui atteint des proportions inquiétantes, c'est aussi en partie à cause d'un manque de dialogue et de lien entre le dedans et le dehors, et d'un passage de l'un à l'autre qui se fait de manière abrupte, parfois sans préparation préalable. D'où l'échec de la ré-intégration des anciens détenus et le retour à la case départ – la prison.

Les organisations internationales l'ont bien mis en évidence : la prévention de la récidive doit passer par des actions innovantes. Il est donc nécessaire de sortir du cadre strictement pénal et proposer des solutions alternatives qui font le lien entre la prison et l'extérieur. Pour cela il est indispensable de mobiliser de nouveaux acteurs et de développer des solutions intégrées, car l'approche construite sur un seul angle – la réponse pénale – a déjà montré ses limites.

Qui a donc un intérêt – à part les autorités judiciaires – à investir et à s'investir dans la prévention de la récidive ? La première réponse qui s'impose est que les acteurs clés de ces nouvelles politiques sont les sortants de prison eux-mêmes et la communauté qui les accueille sachant que la co-habitation fait peur autant aux uns qu'aux autres. Il revient au maire, en tant que premier représentant des habitants de sa collectivité, de trouver le juste équilibre afin de garantir que les anciens détenus jouissent d'autant de droits que les citoyens de la ville, et que ces derniers ne se sentent pas menacés.

Les villes, leurs élus et leurs citoyens doivent se sentir impliqués dans la prévention de la récidive, parce qu'en favorisant la réinsertion sociale et économique des délinquants, et plus particulièrement des jeunes primo délinquants, il est possible de réduire sensiblement la perpétration de crimes sur le territoire. En donnant leur vote et leur confiance à leurs élus, les citoyens s'estiment en droit de prétendre qu'un certain nombre de conditions de vie leur soit assuré. Les autorités locales, soucieuses de la transparence et de la lisibilité de leurs actions, peuvent alors saisir cette occasion pour impliquer les citoyens dans le processus de prise de décision. Au minimum, une sensibilisation de la population quant aux avantages d'une démarche conjointe de prise en charge des sortants de prison doit être entreprise.

Nombre d'études⁵ ont mis en évidence le fait que la récidive est souvent due à un manque de choix pour la personne qui sort d'une peine d'enfermement. Si les autorités ne sont

5 Müller, T. 2004: Kommunale Präventionsgremien in Niedersachsen. Grundlagen, Rahmenbedingungen und Strukturen für eine erfolgreiche Netzwerkarbeit. Papier des Landespräventionsrates Niedersachsen Hannover 2004. [Http://www.lpr.niedersachsen.de/Landespraeventionsrat//Module/Publikationen/Dokumente/20050606_2_F87.pdf](http://www.lpr.niedersachsen.de/Landespraeventionsrat//Module/Publikationen/Dokumente/20050606_2_F87.pdf)

pas capables de fournir une réponse appropriée aux besoins basiques de l'ancien détenu (logement, nourriture, vêtements – les deux dernières pouvant être réglées avec la provision d'un emploi), la seule option qui reste au sortant de prison est de se les procurer de manière illégale. Cela équivaut à long ou court terme, à un retour en prison mais aussi à des désagréments plus ou moins graves pour la communauté.

Les citoyens et leurs élus ont donc intérêt à travailler ensemble sur la conception et la mise en place de politiques inclusives qui garantissent le bien-être de chaque frange de la population et donc d'intervenir notamment pour faciliter le passage du monde clos de la prison vers la vie en communauté. La prévention de la récidive devient ainsi un enjeu majeur dans les politiques de cohésion sociale de toute ville, qui permet de réels gains en termes de développement économique et social durable.

Contexte et méthodes de travail

Une réflexion sur les possibilités d'amélioration du processus de ré-intégration des ex-détenus afin de réduire le taux de récidive a suscité un intérêt croissant de la part des autorités locales concernées par toute question relative à la sécurité des habitants.

Les efforts accomplis dans ce domaine ont porté sur des groupes particuliers de délinquants et sur le développement de stratégies pour venir en aide aux détenus sortant de prison. Dans le cadre de ces interventions, l'accent a été mis sur l'aide à la recherche d'un emploi et d'un logement, sur la prise en charge des problèmes relatifs à l'abus de substances et sur l'identification des soutiens potentiels dans le cadre de la famille ou de la communauté. Les ex-détenus sont en effet confrontés à de multiples problèmes qui affectent leur aptitude à devenir des citoyens respectueux de la loi. Ceci vaut en particulier pour les délinquants à haut risque, dont le casier judiciaire est lourdement chargé.

L'attention portée à la réinsertion des délinquants dans la communauté constitue l'élément clé de tout programme de prévention et de toute intervention dont l'objectif est de réduire le taux de récidive. Ces interventions comprennent une palette très variée de mesures et témoignent des efforts consentis dans ce domaine par le système de la justice pénale, en collaboration avec les agences et organismes communautaires.

Il n'existe à l'heure actuelle que peu d'études d'évaluation rigoureuses nous permettant d'identifier les bonnes pratiques et de juger de l'efficacité d'interventions spécifiques. Malgré les limites que présentent les évaluations effectuées, il est toutefois possible de mettre en évidence certaines formes d'intervention qui semblent avoir un effet positif, en contribuant efficacement à la ré-intégration des ex-détenus dans la communauté et en réduisant le taux de récidive. Ces programmes couvrent de façon continue la phase de détention, la sortie de prison et la période après la libération, leur mise en oeuvre faisant appel à une étroite collaboration entre les autorités publiques, les instances judiciaires, les services sociaux, les agences de santé, les familles et les organismes communautaires.

Ces expériences réussies de travail de réinsertion des ex-détenus restent cependant des actions isolées qui n'ont pas pu bénéficier à d'autres, faute de communication. C'est juste-

ment à partir de ce constat que l'idée d'un projet de coopération entre villes européennes sur le thème de la prévention de la récidive est venue. Il y avait une forte demande de la part des villes membres du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine – ONG regroupant quelque 300 villes et régions en Europe autour des questions de sécurité – de travailler sur cette thématique qui affecte la gestion quotidienne de la sécurité locale mais pour laquelle une grande partie des élus se sentaient démunis, estimant ne pas disposer d'assez d'informations et d'idées pour mettre en place des actions innovantes et efficaces.

Convaincues qu'elles ont un rôle à jouer dans la prévention de la récidive, cinq villes européennes – Brasov (Roumanie), Göttingen (Allemagne), Le Havre (France), Opava (République Tchèque), Valence (Espagne) et un institut de formation et de recherche actif dans les prisons – Società Ricerca e Formazione⁶ (Turin, Italie) – ont décidé de mettre en commun leur savoir, de chercher au-delà de leurs frontières des solutions viables qui pourraient être adaptées à différents contextes locaux, de tester et de proposer des pistes d'action au niveau local. Cela s'est fait dans le cadre du projet européen « **Stratégies innovantes de prévention de la récidive** », coordonné par le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine et financé en partie par la Commission européenne dans le cadre de son programme de formation tout au long de la vie, via le sous-programme Grundtvig – Education pour les adultes. L'objectif du projet était de réfléchir, d'analyser et d'essayer de mettre en œuvre des actions et des projets de prévention et de lutte contre la récidive au niveau local, avec les outils que les villes peuvent mettre à disposition et les ressources qu'elles peuvent mobiliser.

Cette publication est en partie le résultat des recherches menées dans le cadre de ce projet sur les actions innovantes en termes de prévention de la récidive au niveau local en Europe et en Amérique du Nord, mais aussi des programmes pilotes mis en place dans trois des villes partenaires. Elle représente également une invitation aux villes de s'approprier les résultats et de les améliorer, en les adaptant à leur contexte local. Dans cette perspective, elle peut être considérée comme l'amorce d'un futur travail à accomplir au niveau local, d'un schéma minimal qui devrait être enrichi par les contributions créatives et innovantes au niveau de chaque ville envisageant d'inscrire la prévention de la récidive dans son plan local de sécurité.

S'adressant aux acteurs de la ville, autant aux élus locaux, vu leur rôle catalyseur dans l'initiation de politiques publiques partenariales, qu'aux techniciens chargés de mettre en place ces politiques globales de sécurité, cette publication se structure en deux grandes parties correspondant aux deux niveaux d'action – politique et technique.

Méthode de travail

Dans un premier temps, chaque partenaire du projet a effectué une étude nationale sur les activités existantes dans le domaine de la prévention de la récidive. Des approches pratiques ont également été constatées lors de visites d'études organisées dans les municipalités représentées dans le projet – Göttingen (Allemagne), Paris (France), Turin (Italie), Valence (Espagne).

6 Institut de Recherche et de Formation

Ensuite, trois des six villes – Brasov (Roumanie), Le Havre (France) et Opava (République Tchèque) – ont été choisies comme « sites pilotes » pour tenter de développer et/ou renforcer des stratégies et des actions en matière de prévention de la récidive, sur la base des connaissances acquises grâce à l'échange avec les autres villes. Ces stratégies et actions ont été accompagnées par l'expérience de tous les partenaires du projet, et évaluées afin de répondre aux besoins particuliers de chaque contexte local.

Le groupe cible des actions menées comprenait des techniciens locaux en charge des politiques de prévention et sécurité urbaine, des responsables des politiques de cohésion sociale, des élus locaux responsables de ces politiques, mais également des intervenants travaillant dans la prison en tant que personnel pénitentiaire ou associatif en charge d'assurer la transition et l'accompagnement vers la liberté.

Le projet a essayé de répondre à leur besoin d'avoir une panoplie d'arguments et de preuves leur permettant d'être convaincus et de convaincre leur environnement que l'accomplissement de la peine, fusse-t-elle de la prison, ne suffit pas toujours en elle-même à éviter la récidive et que les mécanismes existants de formation et d'insertion dans le monde du travail doivent être utilisés et parfois repensés pour les mettre en adéquation avec les objectifs à atteindre. Les politiques de cohésion sociale doivent intégrer les délinquants dans l'intérêt de tous. Les actions de ce type, dont les résultats sont difficiles à mesurer car elles exigent des suivis sur plusieurs années, sont compliquées à mener. L'isolement des personnes qui les mènent est grand. Une mise en réseau et en avant de ces actions au niveau européen a, dans ce cadre, constitué un soutien important notamment pour les villes pilotes.

Les résultats du travail du projet, accompagnés par une recherche dans des pays autres que ceux participant au projet (Italie, Allemagne, Espagne, France, Roumanie, République tchèque) dans l'Union européenne et en Amérique du Nord sur les activités en réseau effectuées au niveau local, ont permis l'élaboration de recommandations communes et de principes d'action pour la réalisation d'un programme local de prévention de la récidive, dans l'objectif de fournir du soutien aux acteurs locaux impliqués dans le développement de ces actions.

La première partie de cette étude se veut une base méthodologique de travail pour les techniciens, comprenant des suggestions opérationnelles, des observations et des esquisses de pistes d'actions pour les acteurs locaux impliqués dans la réalisation d'un programme ou d'une action locale en matière de prévention de la récidive. Cette base pourrait également servir tout simplement au développement et/ou à l'amélioration des stratégies locales en matière de prévention de la récidive. Des exemples tirés de l'expérience des villes pilotes du projet ainsi que des recherches menées dans le cadre de ce projet illustrent des pratiques qui se sont avérées efficaces, mais aussi les difficultés auxquelles ont dû se confronter les coordinateurs des projets.

Le travail de recherche réalisé dans le cadre de ce projet, comprenant à la fois les pratiques innovantes que les conventions européennes et internationales, ainsi que l'expérimentation dans trois villes pilotes ont permis d'aboutir à la définition d'un certain nombre de recommandations à l'attention des élus locaux désirant s'inscrire dans une dynamique européenne

de politiques globales et intégrées de sécurité. Ces recommandations et principes d'action feront l'objet de la deuxième partie de cette étude.

L'objectif global de cette publication est de convaincre les élus locaux qu'ils ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention de la récidive, de leur fournir des principes d'action justifiés et légitimés par rapport aux recommandations européennes et internationales en la matière, mais aussi par le corpus de pratiques innovantes ici rassemblé.

1

Guide pratique pour la Réalisation d'un Projet local de Prévention de la Récidive : Méthodologie et Mise en pratiques

Introduction : quelques définitions indispensables

L'intérêt des villes dans des programmes de prévention de la récidive n'est plus à démontrer : par la récupération sociale des sortants de prison, on assure à la fois la ré-intégration des ces personnes et par conséquent une contribution importante à la vie paisible dans la communauté, et la tranquillité des habitants. Les élus locaux ont donc une responsabilité et une chance de réintégrer ces personnes à la société en renforçant le lien social qui soude une communauté d'habitants. Il est donc essentiel de connaître les éléments indispensables dans l'élaboration de toute politique locale de sécurité ciblant la réduction des taux de récidive.

C'est dans cette optique que les partenaires du projet « Stratégies innovantes pour la prévention de la récidive » coordonné par le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (FESU) se sont engagés dans une démarche commune pendant deux ans, le but étant effectivement de mettre en évidence les aspects clés d'une politique locale de prévention de la récidive.

Dès la première réunion, un certain nombre de difficultés de définition a été relevé, soulignant encore une fois la complexité de travailler sur une base commune alors que les découpages se font de manière différente d'un pays à l'autre.

Qu'est-ce que la récidive ?

Cette question a surgi lors de la première rencontre entre partenaires. De quoi parle-t-on ? De la commission d'un même délit ? De la commission d'un autre délit /crime qui enclenche un deuxième / énième enfermement en prison ? A partir de combien de peines de prison parle-t-on de récidive ? Encore faut-il rappeler qu'une deuxième peine de prison ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas eu d'autres délits après la première incarcération, mais que la justice n'a pris connaissance que d'un certain nombre de faits. Les réponses n'étaient pas évidentes, car il n'y a pas d'harmonisation au niveau du cadre légal pénal des différents pays représentés dans le projet.

Qu'est-ce que la sanction ?

Le débat sur le sens de la peine et de la sanction dépassait largement le cadre de ce projet, car il s'inscrit dans une dialectique opposant des visions du monde différentes. Il est important de signaler quand même qu'autour de la table il semblait y avoir un consensus sur la finalité de la sanction orientée vers la réparation des préjudices subies par les victimes et vers la récupération sociale des sortants de prison.

Qui sont les récidivistes ?

Afin d'essayer de mieux cerner le profil des personnes qui feraient l'objet des recherches dans le cadre de ce projet, un certain nombre de points ont été soulevés :

- L'âge : Sachant que les procédures judiciaires ne sont pas les mêmes lorsqu'il s'agit de mineurs ou de jeunes adultes, et qu'en outre l'âge de la responsabilité légale varie en fonction des pays (15 ans dans certains, 16 ou 18 ans dans d'autres), il a été décidé de parler de mesures destinées à favoriser la réinsertion sociale et à améliorer les possibilités d'emploi. Un des axes de travail devait donc concerner les personnes condamnées à des peines de prison en âge de travailler.

- Le genre : Une autre question concernait la distinction basée sur le genre: devrait-il y avoir un traitement spécifique en fonction du sexe ? Encore une fois, la majorité a choisi de ne faire aucune distinction.

- Le type de délinquance : L'étude devait-elle s'adresser aux primo délinquants ou aux multirécidivistes ? Cette distinction n'a pas été jugée pertinente, si l'on considère que la renonciation à la délinquance est un processus progressif et qu'un délit pour lequel une condamnation a été prononcée est généralement suivi par d'autres.

- La nature des délits/crimes : les recherches porteraient-elles sur la petite délinquance ou la criminalité organisée ? Tous les partenaires se sont accordés à reconnaître que l'étude devait concerner les petits délits, qui représentent environ les trois quarts des statistiques sur la récidive.

- Une autre interrogation portait sur le fait de savoir si les questions de drogue et d'alcool étaient liées à la récidive. Puisque le projet était centré sur la récidive, cette distinction ne semblait pas suffisamment pertinente pour lui accorder un traitement spécial, mais devait être traitée dans une approche globale.

Quel est le public cible de ce projet ?

Etant donné que le projet était destiné à former les acteurs locaux aux spécificités d'une frange de population marginalisée, les sortants de prison, il a été clarifié que le groupe cible est constitué par les adultes travaillant dans les services de différentes villes avec de jeunes délinquants, qui ne sont que des bénéficiaires indirects. Les parents devaient être aussi inclus dans le groupe cible, puisqu'ils sont supposés avoir un fort impact sur le comportement de leurs enfants anciens délinquants.

Quelles actions sont à creuser et à promouvoir ?

La prévention de la récidive se situant au croisement d'actions des différentes instances (juridique, policière, locale, associative, éducative) compétentes à différents niveaux (local, régional, national), le choix qui a été fait dans le cadre de ce projet a été de considérer les actions qui peuvent se dérouler au niveau local avec une forte implication de la part des villes, préférablement en partenariat avec d'autres acteurs locaux, donc toute action liée à la ré-intégration sociale au sein de la communauté des sortants de prison.

Qu'est-ce que la ré-intégration sociale ?

Cette question est intervenue en cours de projet, et une réponse compréhensive a été fournie suite aux développements du projet. Lorsqu'il est question de ré-intégration sociale, on se réfère généralement à l'aide accordée aux anciens détenus après leur sortie de prison en vue de faciliter leur retour dans la société. Une définition plus large couvre toutefois l'ensemble des interventions suivant l'arrestation, notamment toute mesure alternative, comme la justice réparatrice ou la thérapie, permettant à la personne ayant déjà subi une peine d'enfermement d'éviter un retour dans le système de la justice pénale.

Une telle définition inclut aussi des sanctions au sein de la communauté, qui facilitent l'intégration sociale des personnes condamnées, au lieu de les marginaliser et de les soumettre aux effets pervers de l'emprisonnement. Pour ceux qui subissent une condamnation à une peine privative de liberté, la notion de ré-intégration sociale se réfère à l'ensemble des programmes mis en œuvre en milieu correctionnel ainsi qu'à des interventions post-pénitentiaires. Le terme «ré-intégration» ne doit toutefois pas être pris trop à la lettre, étant donné que certains délinquants, avant leur entrée en prison, n'étaient pas intégrés à la communauté, vivant parfois en marge de la société avec un déficit de socialisation.

I POUR UNE MÉTHODOLOGIE COMMUNE

Un des objectifs de ce projet était d'aboutir à une méthodologie commune pour la réalisation d'un projet local de prévention de la récidive. Les difficultés à trouver des dénominateurs communs, que ce soit au niveau de l'âge de la responsabilité légale, du cadre législatif spécifique à chaque pays, des niveaux différents de compétences des divers acteurs amenés à intervenir dans le parcours d'un sortant de prison ont amené les partenaires à convenir qu'il était difficile de proposer un modèle de projet innovant. En revanche, il semblait plus réaliste de proposer une structure commune qui contienne les questions essentielles à se poser avant la mise en œuvre d'un tel projet, sachant que les réponses apportées différeront forcément d'un pays à l'autre.

Les expériences des partenaires ainsi que les travaux de recherche effectués dans le cadre de ce projet ont mise en évidence le fait que tout programme de prévention de la récidive doit nécessairement passer par trois phases :

- 1 Le diagnostic
- 2 Du partenariat au plan d'action
- 3 L'évaluation

1. Le diagnostic

A. L'état des lieux

Un état des lieux adapté à chacun des sites pilotes a été réalisé. Malgré les contextes politiques et législatifs très différents, un certain nombre de similarités a pu être constaté :

- En général, il y a une profonde rupture entre le monde carcéral et l'extérieur. Les autorités locales ne se sentent pas vraiment concernées par les détenus, en estimant que c'est le système judiciaire qui doit les prendre en charge, et que la ville n'a pas vraiment de rôle à jouer dans la prison. Le seul moment qui pourrait poser problème est à la sortie de la prison, car souvent les sortants de prison ont tendance à revenir dans leur ville. Différentes études ont déjà prouvé que souvent la récidive est causée par le manque de réponses appropriées de la part des institutions locales, régionales ou d'Etat pour l'intégration du sortant de prison dans la communauté.
- Un autre constat qui pourrait être généralisé est le manque de communication entre les différents acteurs qui interviennent dans le parcours du délinquant. Il peut arriver que la prison accueille des représentants de l'Education nationale afin de proposer des cours d'alphabétisation et de remise à niveau des personnes incarcérées. Elle peut également accueillir des représentants des ONG qui travaillent sur le développement de compétences sociales des détenus. Néanmoins, il arrive souvent que ces différentes interventions se fassent sous forme d'interventions parallèles, non-coordonnées, d'où un impact réduit sur le parcours du sortant de prison.
- Les séjours de courte durée (les plus fréquents pour les primo délinquants) ne

permettent pas la mise en œuvre de programmes holistiques qui demandent un suivi à long terme. Une fois dehors, l'ancien détenu est souvent perdu de vue, autant par les autorités carcérales que par les autorités éducatives.

- Le peu de programmes de réinsertion proposés est souvent mal adapté aux besoins, car il y a une véritable méconnaissance du public cible. Les services sociaux de la ville qui récupèrent les dossiers des sortants de prison ne sont pas en capacité de cibler et d'adapter les offres en fonction des besoins.
- Enfin, les politiques mises en place sont trop rarement basées sur les résultats de recherches factuelles. La politique pénale dépend trop souvent des priorités du moment et intègre trop peu de réflexions à long terme sur les causes de la délinquance. Les études scientifiques qui évaluent de manière objective le coût de la détention par rapport au coût d'une peine alternative sont souvent ignorées.
- Le changement de personnel concerné par la prévention de la récidive sur le territoire d'une ville pose aussi un problème en termes de continuité, car les nouveaux arrivés ont besoin d'un temps d'adaptation et d'apprentissage sur la manière de gérer le parcours d'un détenu. Il faut souvent reprendre à zéro et s'assurer que les nouvelles personnes continuent à honorer les engagements pris par leurs prédécesseurs.
- La fréquence des changements politiques et législatifs a aussi un impact négatif sur l'inscription des projets ou des initiatives innovantes dans la durée.

B. Les étapes du diagnostic

Le retour d'un ancien détenu dans la communauté qui se solde par un échec entraîne forcément des coûts économiques et sociaux non négligeables. Il faut d'ailleurs tenir compte, en amont (planification) et en aval (évaluation) dans la mise en place des programmes d'insertion des délinquants, des économies réalisées. Mais il est en tout cas intéressant pour une ville d'essayer de tout mettre en œuvre pour éviter ces coûts supplémentaires. Pour cela, le diagnostic doit suivre un certain nombre d'étapes avant de caractériser précisément la stratégie à mettre en œuvre :

Quels sont les facteurs de risque qui peuvent intervenir après la sortie de prison ? Il s'agit notamment de :

- Une absence de logement,
- Un travail instable,
- Un manque de qualification ou formation professionnelle,
- L'inexistence de relations familiales et sociales pouvant permettre de renouer des relations avec le monde extérieur

Comment les maîtriser ? Des études d'évaluation menées au Royaume-Uni ont permis d'identifier des interventions réduisant l'impact des facteurs de risque, notamment :

- La formation préscolaire,
- Le taux d'alphabétisation dans la famille,
- L'information et le soutien à la parentalité,
- L'acquisition d'habiletés cognitives et de compétences sociales,
- Des changements dans l'organisation scolaire,
- L'apprentissage de la lecture,
- Un soutien psychologique des spécialistes,
- Un accès aux soins pour les personnes à conduites addictives

L'efficacité de ces interventions est variable et aucun programme n'est complètement satisfaisant. Certaines interventions n'atteignent pas leur objectif, parce qu'une partie seulement des détenus se soumettent au traitement envisagé. En effet, les résultats dépendent en grande partie de la volonté des délinquants d'assumer leurs responsabilités et de leur motivation au changement. La participation de jeunes détenus à des programmes de formation scolaire et professionnelle se heurte par exemple à plusieurs obstacles, comme la méconnaissance des enjeux chez les personnes qui dispensent la formation et des programmes dont les objectifs entrent mutuellement en conflit. Les détenus qui suivent les programmes de traitement jusqu'à la fin ont plus de chances de ré-intégration dans la société que les autres. Les facteurs qui exercent une influence positive sur la participation à des programmes de traitement sont les suivants :

- Un haut degré de formation scolaire (nombreuses années de scolarisation) ;
- Aucun incident de victimisation sexuelle ;
- Un nombre peu élevé d'incarcérations par le passé ;
- Une tendance peu élevée à minimiser et à justifier la délinquance.

Quels sont les champs d'action possibles ? Sur la base des éléments identifiés comme ayant un impact positif ou négatif sur le parcours d'une personne sortant de prison, il est possible de distinguer les champs d'actions sur lesquels il faut agir pour assurer un impact positif des programmes de prévention de la récidive. La liste de ces champs d'action est résumée comme suit par le Youth Justice Board⁷

- Gestion personnalisée des cas et transition /accompagnement vers la liberté responsable
- Logement
- Education, formation et emploi
- Santé
- Usage de drogues ou d'autres substances menant à des conduites addictives
- Famille et relations sociales
- Finance, endettement et allocations/aides publiques

⁷ Youth Resettlement – A framework for Action, publication of the Youth Justice board for England and Wales, <http://www.yjb.gov.uk/Publications/Resources/Downloads/Youth%20Resettlement%20Framework%20for%20Action.pdf>

Quels sont les acteurs concernés ? Il est difficile d'avoir de bons résultats si un seul des champs d'action est pris en compte, ou si les actions sont menées en parallèle, sans coordination. Il faut donc que la sortie de prison se fasse avec l'accompagnement croisé des divers partenaires, qui proposent une solution globale à chaque personne. La question qui doit se poser n'est pas « Qui fait quoi maintenant ? » mais plutôt « Quelle action a plus de chances de porter ses fruits en ce moment ? », et ensuite décider qui coordonnera l'action avec l'appui de quelles instances partenariales. Il est donc essentiel que la sortie de prison ne soit pas uniquement l'affaire des représentants du système pénal, mais qu'elle réunisse autour d'une même table des représentants :

- du système pénitentiaire
- du système éducatif et de formation professionnelle
- des agences de logement public
- des services sociaux de la ville
- des services locaux pour l'emploi
- des centres de soins en santé physique et mentale
- des ONG
- de l'entreprenariat

Quelles sont les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires ? Avant de se lancer dans un projet, il convient de faire une analyse des besoins en termes de ressources humaines, financières et matérielles. Ainsi faut-il décider d'avance :

- quelles sont les personnes que les différents partenaires énumérés ci-dessus peuvent employer dans le but de réduire la récidive, à quel moment leur intervention est nécessaire, quelles sont les compétences indispensables pour mener à bien leur mission, quels sont leurs besoins en termes de formation pour travailler avec le public sortant de prison.
- quels fonds pourront être mobilisés dans ce but, les ressources pouvant provenir d'un fonds local, régional, national, européen, des subventions des mécènes, de la participation des entreprises privées dans le cadre de partenariats public/privé.
- quelle utilisation des autres ressources disponibles (locaux pour accueillir des formations, centres d'hébergement, centre de soins).

2. Du partenariat au plan d'action

A. Partenariat

Une fois l'état des lieux et le diagnostic réalisés, il convient de formaliser le partenariat afin d'assurer la prise en charge globale et personnalisée des sortants de prison. La signature d'un accord de partenariat permet de définir les rôles et tâches de chacun, les moments et les moyens d'intervention, les protocoles de partage des informations et assure la pérennisation de l'engagement de chaque institution partenaire.

Les informations utiles pour la construction d'un parcours de sortie sont plus facilement transmises aux institutions concernées, et les moments d'intervention de chacun peuvent être mieux déterminés. Souvent cela implique aussi une ouverture d'esprit et une mise en commun des compétences et ressources qui ne peuvent que créer des synergies au niveau de l'action globale envisagée vis-à-vis de la personne sortant de prison. Il est ainsi possible de fournir des réponses intégrées aux questions complexes que pose la réinsertion des sortants de prison pour prévenir la récidive.

Exemple, le protocole de collaboration contre la récidive – Brasov, Roumanie

CONTEXTE

- Avant l'implication dans ce projet de coopération européenne, il n'y avait aucune référence à la récidive dans les politiques locales de sécurité de Brasov
- L'existence d'un établissement pénitencier de haute sécurité à Coddlea, dans le Département de Brasov, à 14 kilomètres de la ville, ne pouvait pas être ignorée par les autorités locales, qui n'avaient pas de solution adaptée pour les sortants de prison. Vu sa capacité, le pénitencier accueille des détenus d'autres villes, qui à la sortie restent à Brasov, sans pouvoir bénéficier des services sociaux de la ville, n'étant pas ses résidents.
- Il n'y avait pratiquement pas de communication entre les autorités locales et les autorités pénitentiaires

OBJECTIFS

- L'inscription de la thématique de la récidive dans l'agenda politique de la ville
- La création d'un partenariat fonctionnel qui réfléchit au cadre d'intervention
- L'échange d'informations entre les différents acteurs concernés
- La recherche des solutions adaptées à la situation des sortants de prison
- L'identification des bonnes pratiques
- L'identification des champs d'action sur lesquels le partenariat peut avoir un impact

STRATEGIE ET ACTIVITES

Prémises de travail

Communication régulière et libre échange d'informations entre les partenaires tout au long du projet

Engagement complet et soutien des autres partenaires pour l'accomplissement des objectifs définis dans le cadre du projet

Coopération avec les instances locales, régionales et nationales afin de communiquer sur les objectifs et les résultats du projet, ainsi que pour la diffusion de ces résultats

Collaboration étroite entre les divers partenaires en vue d'assurer la pérennité du projet et des bénéfices escomptés

Phase 1

Dans un premier temps, un premier protocole de collaboration a été signé entre la municipalité de Brasov, la Police Municipale de Brasov qui est chargée par le Maire d'assurer l'ordre et la tranquillité publique et le Pénitenciaire de Haute Sécurité Codlea.

S'étant mis d'accord sur une action commune concernant les sortants de prison, les services sociaux de la ville, la police municipale et les services sociaux du pénitencier ont commencé à mettre en place un suivi personnalisé, basé sur l'analyse des besoins et le profil dressé en prison par l'éducateur social. Ces coordonnées ont été communiquées à la Police municipale et aux travailleurs sociaux de la ville, afin d'assurer la ré-intégration des anciens détenus.

Phase 2

La pratique a fait qu'un plus grand nombre d'intervenants en prison se sont groupés autour des mêmes objectifs. Il a été jugé opportun de cristalliser ces coopérations informelles dans un protocole de coopération qui réunit autour de la même table tous les acteurs censés intervenir dans la prison et à l'extérieur.

Un partenariat élargi avec un suivi plus complet a été mis en place pour les résidents de Brasov sortants de prison (les autres ne pouvant pas bénéficier des diverses aides octroyées par les autorités locales aux personnes défavorisées et marginalisées).

PILOTE et PARTENAIRES

Pilote: Municipalité de Brasov

Partenaires : Conseil Local de Brasov, à travers les services et les unités subordonnées: Direction des Services Sociaux, Police Municipale, Centre d'hébergement pour des Personnes sans Abri, Penitencier de Codlea, Association

pour la Sécurité Urbaine et la Médiation de Brasov, Agence Departementale pour l'Emploi, Direction Generale d'assistance sociale et protection de l'enfant Brasov, ONG Diaconia International, Fondation Agapedia Romania, Organisation nationale des scouts – Branche Brasov „Virgil Onitiu” Brasov, L'église réformée „Casa Sperantei”

RESULTATS

23 personnes ont été suivies depuis le début du programme, desquelles :

- 6 personnes ont pu obtenir des documents d'identité pour la sortie de prison
- 6 personnes ont trouvé un emploi à Brasov
- 7 personnes ont trouvé un emploi à l'étranger
- 1 personne a pu entrer en contact et renouer les liens avec ses enfants institutionnalisés
- 19 /23 personnes ont bénéficié du conseil social
- 1 personne est retournée au pénitencier pour avoir récidivé

EVALUATION

Le projet a commencé il y a moins d'un an, donc il est prématuré de parler d'évaluation proprement dite. Cependant, des résultats positifs ont pu être mis en évidence par rapport aux personnes suivies depuis le début du projet.

A long terme, il y a une proposition de l'ancien vice maire, actuellement membre du Parlement, de transformer ce projet pilote en initiative de loi afin de généraliser le principe de travail en partenariat en ce qui concerne la récidive, ce qui représente un objectif qui va au-delà de ce que le projet avait escompté atteindre.

B. Stratégie

L'élaboration d'une stratégie efficace de prévention de la récidive ne peut se faire que de manière partenariale. C'est l'ensemble des partenaires qui décide d'une stratégie en fonction des champs d'actions sur lesquels il peut y avoir un impact, après analyse des ressources, des facteurs de risque et de réussite. Le partenariat – déjà identifié suite au diagnostic partagé initié et coordonné par les autorités locales – décide quels sont les objectifs prioritaires et pour chacun des objectifs identifie les mesures à mettre en place et les instances chargées de la concrétisation des mesures, ainsi que les méthodes de coordination et d'évaluation, les indicateurs et la périodicité du suivi.

Il est intéressant de noter, par exemple, qu'avant son implication en tant que site pilote dans ce projet, la ville d'Opava n'avait aucune stratégie en termes de prévention de la récidive. C'est la coopération avec d'autres villes européennes et les visites d'études organisées dans quatre des villes partenaires qui l'ont convaincue de se munir d'une stratégie globale de sécurité, avec un volet ciblant la prévention de la récidive. Après avoir identifié les acteurs concernés par la prévention de la récidive au niveau local, la municipalité a assumé le rôle de coordination du partenariat et a initié un groupe de réflexion qui a abouti à la signature d'un accord de coopération entre les partenaires et à la définition d'une stratégie partagée de prévention de la récidive.

Exemple : la stratégie de la ville d'Opava – République Tchèque

Objectifs et Mesures

Objectif 1 – Renforcement des services sociaux

1.1) Création d'un système de coopération durable dans le cadre d'une stratégie de prévention de la récidive

1.2) Création des conditions favorables pour assurer le financement des actions visant la ré-intégration sociale des anciens détenus

1.3) Formation du personnel impliqué dans les activités de réhabilitation des sortants de prison

Objectif 2 – Ré-intégration des anciens détenus

2.1) Création des conditions favorables pour assurer l'hébergement des sortants de prison

2.2) Création des conditions favorables pour améliorer l'offre d'emploi en direction des sortants de prison

2.3) Amélioration des compétences et habilités sociales des délinquants à travers des programmes de ré-intégration existants ou nouveaux

Objectif 3 – Communication/Marketing

3.1) Communication régulière et inscrite dans la durée avec les tribunaux et les services de probation. Les convaincre d'imposer la participation dans un programme de ré-intégration comme partie intégrante de la peine.

3.2) Initiation de discussions entre experts sur le suivi par un travailleur social de chaque personne sortant de la prison

3.3) Promotion du projet auprès du grand public afin d'obtenir un avis favorable au déroulement de programme d'intégration afin de renforcer la cohésion sociale.

3.4) Promotion du projet auprès de potentiels financeurs (entreprises publi-

ques ou privées, secteur associatif)

3.5) Promotion du projet auprès des détenus pour les motiver à s'inscrire dans un programme de ré-intégration

C. Plan d'action

L'étape qui suit la création d'un partenariat formel et l'élaboration d'une stratégie est la mise en place d'un plan d'action qui comprend des mesures concrètes, réalisées par des acteurs bien identifiés au sein du partenariat, selon des protocoles de communication et collaboration établis d'un commun accord. Ces protocoles ne doivent pas être figés mais sont censés évoluer en fonction des réalités du terrain et des premiers retours de l'évaluation (sur l'évaluation, voir le paragraphe suivant).

Les décisions sur les mesures concrètes d'application devraient se situer au croisement des demandes que peut avoir la population sortant de prison et des offres que la ville et ses partenaires sont capables de faire. Faute de correspondance entre la demande et l'offre de services, la rupture entre le monde clos des prisons et la communauté risque de perdurer et d'enclencher une logique de récidive.

Exemple : Ville du Havre

Suite au diagnostic réalisé sur le territoire, l'ensemble de partenaires concernés par la prévention de la récidive – ce partenariat étant piloté par le Service de cohésion sociale de la Mairie du Havre – a décidé de mettre en place deux groupes de travail, un sur l'emploi et l'autre sur le logement des sortants de prison.

Ainsi, à l'occasion d'un groupe de travail sur « logement et prévention de la récidive », il est apparu que le partenariat n'était que partiellement mobilisé.

Fortes des recommandations formulées par ses partenaires, la ville du Havre a défini une méthodologie pour avancer sur ces deux thématiques. Il existait en effet un réel désir pour les partenaires de travailler ensemble. Cependant, ceux-ci se connaissant mal, il a fallu surmonter un certain nombre d'obstacles.

Ainsi, l'action s'est organisée comme suit :

- Définir le pilote : Le Contrat local de Sécurité est nommé le coordonnateur des temps de travail à passer sur les différentes tâches à réaliser
- Définir les partenaires : SPIP, PJJ, associations, Mission locale
- Définir les modalités de travail

Le 06 Juillet, le comité technique a validé la démarche par la suite. A cette

occasion, il a été décidé que les partenaires se rencontreraient de façon mensuelle. Le fait que la validation des situations soit collégiale permet de responsabiliser l'ensemble des partenaires, donc de s'assurer de leur implication mais aussi de créer une forme de solidarité entre eux.

Il a été également décidé que la méthode opérationnelle sera la suivante :

- Les fonds proviennent du FIPD 2007 (fond interministériel de prévention de la délinquance). Les associations, la mission locale ou les services de justice proposent le cas d'un jeune placé sous main de justice.
- Un comité de suivi, organisé par la Ville du Havre valide les situations.
- Une charte est signée entre le jeune, le conseiller d'insertion et de probation et le référent (PJJ, SPIP, membre d'une association)

La procédure concernera :

Identification des freins à l'insertion et mobilisation de moyens, hors du droit commun insuffisant, à travers une enveloppe de fonds spécifique dédiée aux solutions de formation ou d'insertion innovantes et adaptées.

3. L'évaluation

A. Pourquoi l'évaluation du projet est-elle importante?

La première réponse à cette question (donnée parfois par les coordinateurs de projet) est que souvent il s'agit d'une exigence de l'organisme qui paie les factures. Mais cette seule justification est limitée : l'évaluation est un outil capital pour améliorer les pratiques professionnelles, et par conséquent les résultats du projet. Améliorer et progresser sont des processus essentiels, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en place des projets innovants : une pratique nouvelle avec de meilleurs résultats. Accepter, prévoir et préparer le cadre pour l'amélioration des dispositifs confirme avant tout le fait qu'un projet s'inscrit dans une dynamique et qu'il ne s'agit pas d'un processus rigide et routinier. Ce processus doit aussi montrer comment le public extérieur tire profit des réalisations du projet et contribuer ainsi à améliorer le niveau des futurs projets qui auront intégré les choses à faire et les choses à ne pas faire selon les expériences déjà mises en œuvre.

Le processus d'évaluation sert donc à :

- Soutenir le projet et vérifier que les objectifs sont atteints;
- Optimiser les résultats en jugeant de la valeur et de la qualité du projet;
- Simplifier les prises de décision et faciliter, si nécessaire, les changements importants.

Comment engager le processus d'évaluation? La démarche d'évaluation sera d'autant plus pertinente et efficace qu'elle aura été engagée dès le démarrage du projet, lors de la première rencontre avec les partenaires ou, mieux encore, lors des rencontres préliminaires, quand le projet est encore en cours d'élaboration. Les coordinateurs qui sont aussi

responsables des résultats, doivent prévoir les possibles réticences de la part des partenaires en ce qui concerne l'objet et la manière d'évaluer. La culture d'évaluation peut ne pas correspondre à leur mode de fonctionnement et il est alors utile d'avoir des arguments en réserve pour les sensibiliser à une telle démarche. Ils pourront, par exemple, adopter ce type de stratégie dans d'autres projets ou à l'extérieur. Il faut les y encourager vivement – l'établissement qui reconnaît la pertinence d'une démarche d'évaluation soutient l'ensemble du partenariat.

Aspects financiers. Le suivi financier, tout comme la méthodologie du projet, doit faire l'objet d'une évaluation dès le début, car la forme la plus courante d'évaluation se rapporte toujours aux bénéfices en termes d'efficacité par rapport aux coûts. Par conséquent, il est important de tenir compte du temps que lui consacreront le coordinateur et l'ensemble des partenaires.

Trouver un accord sur la stratégie d'évaluation du projet : La construction d'un modèle d'évaluation est une tâche difficile en raison de la diversité des contenus, des publics et des établissements partenaires. Néanmoins, on attend toujours d'un projet qu'il obtienne des résultats à un certain nombre de **niveaux**, ce qui prédispose les partenaires à retenir une série d'**instruments de mesure** pour évaluer et montrer la progression du projet et ses réalisations à chaque étape.

La difficulté est de trouver les dénominateurs communs, car les divers partenaires autour d'une même table ne partagent pas la même culture de l'évaluation et n'emploient pas les mêmes indicateurs pour mesurer le même phénomène. Il incombe au coordinateur d'identifier les instruments de mesure de chacun des partenaires et voir lesquels pourraient être généralisés et intégrés par l'ensemble du partenariat. Les décisions doivent néanmoins être prises sur la base du consensus. Il est également possible que la multitude des points de vue fasse émerger de nouveaux indicateurs.

C'est toujours l'ensemble des partenaires qui décide quels moments seront utilisés comme point de référence, et à quelle périodicité le suivi de qualité devra s'effectuer.

Qu'évaluer ? Dans chaque projet, il y a un certain nombre de questions qu'il faut se poser dès le démarrage des travaux. Cela concerne l'adéquation entre les objectifs du projet et la pertinence du partenariat, le plan d'action, les mesures de mise en œuvre et leur réalisation. Comme précisé précédemment, il s'agit d'identifier les éléments quantifiables qui serviront d'instrument de comparaison entre avant et après la mise en œuvre de l'action. Il est donc important de lister :

- Les objectifs à atteindre
- Les mesures qui devront traduire en pratique ces objectifs
- Les besoins en termes de ressources humaines financières, matérielles pour la réalisation des objectifs
- Les potentiels financeurs et les apports humains, matériel et financiers que chacun des partenaires peuvent mobiliser au sein des divers services qu'ils coordonnent pour la

mise en place du projet

- Les indicateurs de réalisation de ces mesures, à utiliser tout au long de la mise en oeuvre et à la fin.
- Les partenaires potentiels, leurs domaines de compétences et la nature de l'intervention de chacun
- Les points forts et les faiblesses du partenariat
- Les résultats espérés
- Les changements concrets qui devraient intervenir suite à la mise en place du projet
- La méthodologie de travail
- Les méthodes de suivi à utiliser dès l'initiation du projet

II VERS LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES INNOVANTES

Avant de détailler et d'illustrer les actions possibles qui ont un impact sur la réduction du taux de récidive, il semblait pertinent de définir ce qu'on appelle projets « innovants »⁸.

Définition :

Un des objectifs du projet « *Stratégies innovantes de prévention de la récidive* » était d'identifier des approches innovantes pour la prévention de la récidive. Si une innovation technique est relativement facile à identifier, dans l'ensemble des domaines du travail social, il est complexe de déterminer si l'approche est innovante ou non. Pour mieux cibler la définition dans le cadre de cette publication, il semble utile de rappeler la définition très générale du terme « innovation ». Les innovations sont des solutions nouvelles permettant une amélioration relative qui s'exprime par de nombreux avantages par rapport à une approche conventionnelle. Deux critères doivent donc être respectés pour qu'une approche soit considérée comme innovante :

Nouveauté : La nouveauté est acquise si les changements sont importants par rapport à l'état précédent. Il est difficile de répondre de façon générale aux questions suivantes : A quel moment une action est-elle considérée nouvelle ? A quelle référence une nouveauté doit-elle être comparée pour qu'elle soit considérée comme nouvelle ? Par exemple, une innovation peut être reconnue comme telle lorsqu'un aspect ou un élément seulement de l'action est innovant ou si une solution déjà utilisée est transférée dans un nouveau contexte.

Meilleurs résultats : Une réponse nouvellement développée peut être considérée comme innovante si elle est plus efficace dans la résolution de problèmes identifiés que la pratique actuelle. Elle doit être plus efficace, c'est-à-dire permettre d'obtenir de meilleurs résultats au même coût ou obtenir des résultats similaires à un moindre coût.

Ces deux critères doivent être respectés pour évaluer l'innovation d'une réponse particulière dans le contexte d'un projet. Il existe de nombreux autres critères pour décrire la qualité d'une innovation, mais leur utilisation dans le contexte d'un projet visant à échanger des pratiques innovantes, ne rend pas nécessaire leur définition. Mesurer plus avant le degré d'innovation aurait d'ailleurs nécessité des moyens considérables. Dans le cadre de cette publication, c'est le critère de « meilleurs résultats » qui a plus spécifiquement retenu l'attention lors du choix des pratiques, en sachant que celles-ci n'ont pas été évaluées au sens propre du terme.

Après un détour nécessaire via les définitions et méthodologies, les partenaires ont porté leur attention sur des interrogations concernant les modalités concrètes d'action : comment la ville et ses services, dans les limites de leurs compétences, peuvent-ils avoir un impact sur le taux de récidive ?

8 Une « classification » des projets innovants est également disponible en annexe.

1. Des actions thématiques ayant un impact significatif

A la lumière des évaluations déjà réalisées, il semble que les projets qui ont eu plus de succès reposent sur des actions menées autant en prison qu'à l'extérieur, après la sortie, qui assurent l'accompagnement et la préparation à la liberté. Les gens du terrain, les travailleurs sociaux et les professionnels de la justice chargés de la réinsertion sociale des détenus s'accordent pour affirmer qu'une réinsertion réussie commence dès le premier jour de détention. C'est à ce moment là que le profil de chaque détenu doit être dressé, ainsi que la liste des possibles trajectoires qui peuvent le conduire à une réinsertion réussie et donc à une réduction du risque de récidive.

Les projets doivent être individualisés, et, dans la mesure du possible, doivent toucher tous les domaines qui ont un impact significatif dans la vie des détenus, à savoir :

- logement
- emploi
- qualification ou formation professionnelle
- accès aux soins pour les personnes à conduites addictives
- maintien des relations familiales et sociales qui assurent le passage vers une vie « normale » dans la société
- gestion des dettes, gestion financière

A. Logement

Pendant les visites d'étude effectuées dans le cadre de ce programme, des directeurs d'établissement avaient admis que pour une partie de la population carcérale, le passage à l'acte, avec récidive ou pas, suivait parfois un raisonnement de survie. La littérature dans le domaine⁹ montre également que dans un certain nombre de cas de récidive, notamment pour des délits d'importance mineure, l'acte de délinquance est le résultat d'un manque de choix. Les personnes désocialisées, en rupture familiale, ayant perdu leur logement et les moyens de s'assurer un toit – justement à cause de la période passée en détention – reviennent à commettre des délits pour obtenir une peine de prison qui leur assure un toit et un repas sûrs. Pour cette catégorie de personnes, notamment des sans-abri, il a été constaté que les délits commis coïncidaient avec la venue des saisons froides.

Il est clair que si un logement était assuré à la sortie de prison, la perception du risque de perdre ce logement en commettant un nouveau délit permettrait de faire baisser la tendance à la récidive. Cependant, les villes ont de moins en moins d'espaces locatifs en gestion, et le problème du logement a été signalé dans toutes les villes partenaires du projet comme le principal obstacle à un accompagnement croisé qui mène à terme à la réinsertion

⁹ Two decades of Juvenile Justice, Improvements since the adoption of the Convention on the Rights of the Child, 20 November 1989-2009, International Juvenile Justice Observatory, <http://www.oijj.org/crc20/index.php>

sociale du sortant de prison. C'est dans ces cas-là que l'ensemble des partenaires peut faire preuve d'inventivité et peut travailler ensemble pour trouver des solutions innovantes. C'est d'ailleurs le cas de la ville du Havre qui a décidé de mettre en place un plan axé sur le logement des sortants de prison dans le cadre de son programme de prévention de la récidive.

Ville du Havre : leader du partenariat avec les bailleurs sociaux, les centres d'hébergement, le SAMU social, le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) et l'établissement pénitentiaire.

Partant du constat d'un cloisonnement des services (voir ci-dessus), il apparaît nécessaire de créer des ponts entre les différentes institutions. A l'occasion du groupe de travail « prévention de la récidive et logement », il est apparu que le partenariat n'était que partiellement mobilisé, ce qui constituait un obstacle à l'accès au logement des personnes incarcérées.

Ainsi, la directrice du SPIP relevait les obstacles suivants:

- Rejet des familles des détenus
- Réticence de la part des centres d'hébergement à accueillir des anciens détenus. En effet le gouvernement insiste d'avantage sur la nécessité de loger des couples, des familles en difficulté que des personnes placées sous main de justice et qui ont été exclus temporairement de la société.
- Méconnaissance par les partenaires des dispositifs d'insertion par le logement existant.
- Le dispositif d'urgence, 115, bien que plus ou moins saturé selon les saisons est peu sollicité par les personnes suivies par le SPIP.
- Concernant les centres d'hébergement, qui constituent la solution la plus appropriée, les places sont en nombre insuffisant et les critères d'admission sont parfois rigides. L'amélioration de l'accès à ces centres passe nécessairement par une évolution du partenariat.

Ainsi, il convient de formaliser le partenariat sur ce sujet à travers la signature d'une charte. Au Havre, celle-ci devrait concerner un foyer (UCJG- foyer de jeunes travailleurs), le Service pénitentiaire, et l'acteur chargé du logement pour les jeunes (le CLHAJ-Comité pour le Logement et l'Habitat des Jeunes) et permettre la réservation de quelques places.

Un partenariat avec le CLHAJ est également engagé afin de permettre une information avec le personnel (expliquer les modalités de prise en charge du SPIP afin d'optimiser le droit commun). Dans un second temps, le CLHAJ effectuera un diagnostic pour établir un accompagnement particulier.

Par ailleurs, le principal bailleur social de la ville devrait également s'engager dans la démarche et proposer la réservation de places pour les sortants de prison dans

son patrimoine. Un point régulier serait effectué entre le SPIP et le bailleur afin de faire un point sur les entrants et sortants de prison (afin par exemple d'éviter que les dettes ne s'accumulent quand la personne est incarcérée). Le CLHAJ effectuera l'accompagnement dans les logements de ce bailleur.

Enfin, les partenaires s'engagent à réfléchir sur la constitution d'un fonds permettant de financer le reste à charge.

Nous citerons également ici un projet qui a réussi à mettre en place des solutions durables en termes de logement pour les sortants de prison. Comme à chaque fois, le succès est assuré par l'intervention croisé de plusieurs acteurs : institutions pénitentiaires, autorités locales, ONG, entreprises privées. Il s'agit du projet CASA de Turin, Italie.

NOM DU PROJET : PROGETTO CASA – Turin, Italie

CONTEXTE

Depuis quelques années, auprès de la Maison d'Arrêt « Lorusso et Cutugno » de Turin, des expériences d'accompagnement au travail sont en cours, soit à travers des activités intérieures à la prison, soit à travers des activités d'insertion sociale en dehors de l'institut.

Il arrive souvent cependant que la fin de la période de détention marque le début d'une nouvelle privation, celle du logement. La difficulté de pouvoir satisfaire ce dernier besoin engendre le risque évident de dénaturer le parcours entrepris par le détenu, avec la conséquence de vider le sens de la peine et la valeur que lui a attribué le législateur.

L'offre de logement pour les personnes sous main de justice se limite souvent à un hébergement temporaire pour répondre à un besoin immédiat de « place lit » en renvoyant au marché ordinaire la satisfaction du besoin.

OBJECTIFS

L'idée du projet est de consacrer une grande attention au logement, de favoriser l'intégration « volontaire », autre que celle « forcée » de la détention, et de dépasser l'idée de la maison comme un bien spéculatif pour construire l'idée d'un endroit de solidarité et de bien vivre – ensemble, de partage.

STRATEGIE ET ACTIVITES

L'association Overland Casa n'est pas propriétaire des maisons qu'elle gère. Overland Casa les loue de différentes façons : via les organismes HLM ou directement sur le marché immobilier. Les locataires versent un loyer mensuel à l'association. Ce montant est, avec l'accord du locataire et de son employeur, prélevé directement sur les salaires des locataires. Chaque sortant

de prison peut bénéficier de ce système pendant un an, à la fin duquel il est censé avoir acquis les compétences et ressources nécessaires pour vivre en toute autonomie.

PILOTE et PARTENAIRES

Deux organisations qui travaillent avec les détenus dans la prison de Turin, la SRF, Società Ricerca e Formazione et la coopérative sociale Puntoacapo, ont fondé une association de droit privé – Overland Casa – qui doit gérer les appartements mis à la disposition des détenus. Toutes les personnes qui vont recevoir un accueil dans une de ces maisons sont membres de l'association Overland Casa. Le statut et les objectifs de l'association prévoient l'organisation et la gestion d'un accueil temporaire en attente d'une solution définitive.

L'association fait partie d'un réseau de collaboration et d'échange composé d'institutions publiques (municipalité, services sociaux de la ville, services pénitentiaires d'insertion) et d'organismes du secteur tertiaire.

EVALUATION

Le projet a été mis en place en 2001 et est reconduit depuis car il est construit sur un schéma qui assure sa durabilité.

B. Emploi

Selon les recommandations du programme Communautaire EQUAL, qui a contribué au financement de beaucoup de projets visant l'inclusion des personnes marginalisées comme les ex-détenus, « Un emploi est le facteur le plus important dans la prévention de la récidive – de plus grands efforts sont donc nécessaires pour mobiliser les employeurs publics et privés et pour évaluer les autres formes de création d'emploi »

Il convient donc de concentrer les efforts d'intégration des personnes premièrement sur le logement et l'emploi. En ce qui concerne l'emploi, la tâche peut paraître également difficile, étant donné qu'il s'agit parfois de personnes déstructurées, en manque de repères, qui auraient du mal à gérer leur temps. Le fait que la prison soit un monde clos où tout est organisé d'avance sollicite un minimum les détenus qui, une fois dehors, ont du mal à se plier aux exigences du monde du travail, et ont du mal à prendre des décisions par eux-mêmes. Cependant, l'indépendance et l'autonomie à l'extérieur passe par un emploi stable, alors il est essentiel de dresser un bilan complet des connaissances et compétences de chaque personne, afin de pouvoir construire avec elle un parcours personnalisé de formation ou de qualification professionnelle.

Le partenariat public-privé peut s'avérer une ressource précieuse dans la réalisation de cet objectif. Encore faut-il que les agents de réinsertion démarchent les entrepreneurs et

contribuent à la sensibilisation de la population quant à l'égalité des chances. Le séjour en prison étant toujours stigmatisant, il constitue souvent un obstacle à l'embauche. Les autorités locales peuvent intervenir dans ce domaine, soit par l'accueil au sein de ses services de détenus ayant pu bénéficier de mesures alternatives, en fournissant à ces personnes un cadre de travail « normal », ou alors en proposant des réductions de taxes et impôts locaux aux entreprises qui embaucheraient des détenus ou des sortants de prison.

Un bel exemple de réussite de partenariat public privé pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes condamnées à des peines de prison est celui piloté par l'Association Interterm'Aide, de Tourcoing, France.

NOM DU PROJET : Réinsertion par le Tri Sélectif, Ville de Tourcoing, France

CONTEXTE

Constat : Pour environ 200 personnes suivies annuellement par Interterm'Aide, seules 10 pouvaient espérer trouver un emploi. Les sortants de prison avaient des difficultés à trouver un emploi à la fois dans le cadre d'un aménagement de peine, mais également à la sortie de prison.

Un partenariat avec Triselec, la justice et les associations a permis de proposer un contrat à l'extérieur de la prison de l'année 2000 à 2003, le but étant de proposer une réinsertion aux publics sous main de justice

OBJECTIFS

Proposer une formation, débouchant sur un emploi pour éviter la récidive
Redonner de la dignité par le travail

Résultats attendus : éviter la réincarcération et la récidive.

STRATEGIE ET ACTIVITES

Le partenariat proposait aux détenus condamnés en fin de peine ou pouvant bénéficier d'un aménagement de peine :

- Une formation à un métier porteur (actuellement le tri et la récupération des déchets).
- Une formation sur une chaîne de tri à l'intérieur de la Maison D'arrêt, une formation et un contrat de travail à la sortie.
- 3 mois de formation minimum, découverte des produits, tri, découverte de l'outil informatique
- Un accompagnement social et professionnel à l'intérieur et à la sortie d'une durée indéterminée

Le soutien est important car les résultats sont encourageants au niveau de la baisse du taux de récidive. Une autre image de la prison a été développée, notamment grâce à la communication par les médias télévisés, journaux, l'ADEME, les journaux pénitentiaires.

PILOTE et PARTENAIRES

L'initiatrice du projet est Jeanine Gheysen, à travers l'Association Interm'Aide à Tourcoing, association intermédiaire installée depuis 20 ans dans le quartier sensible « la Bourgogne » à Tourcoing

Les partenaires officiels du projet ont signé une convention de partenariat et sont les services du SPIP et la Maison d'Arrêt de Loos, la DRTEFP, les services de l'emploi (l'ANPE), les Associations R'Libre et Interm'Aide, l'entreprise Triselec Lille/Halluin

BUDGET

Trois budgets différents contribuent à la mise en œuvre de ce projet, chaque organisme étant gestionnaire du sien comme suit:

Dépenses :

L'entreprise Triselec: 60 906€ pour formateurs, déplacement, amortissement de matériel, R'Libre 18 000€ pour prestation OPI ; Interm'Aide : 36 000€, pour accompagnements interne et externe, coordination

Recettes : couvertes en partie par la ville de Tourcoing, l'Etat, l'ANPE, le FSE, vente de produits, contrats de mise à disposition

RESULTATS

Réinsertion réelle pour les détenus, certitude d'un contrat de travail à la sortie

Propreté des locaux, découverte des produits recyclables

Baisse du taux de récidive : de 60% à 15% pour le public concerné

EVALUATION QUALITATIVE

- Principales conditions de réussites de l'action

La baisse du taux de récidive, l'espoir du contrat pour les détenus,

Nécessité d'une démarche de valorisation des publics incarcérés près des employeurs

Nécessité de l'implication de l'Etat dans le suivi des actions existantes

- Principaux obstacles et/ou insuffisances

La chaîne de tri se trouvant à l'intérieur de la prison, seuls les déchets internes sont triés : si la possibilité de travail externe existe, le salaire est plus élevé et permet un remboursement des parties civiles plus important

Nécessité d'un partenariat existant

Recommandation majeure : une convention claire précisant les rôles de chaque partenaire

PERSPECTIVES

Le projet est reconduit depuis tous les ans, grâce à l'implication des partenaires

C. Qualification ou formation professionnelle

Les visites sur site ainsi que les recherches effectuées dans le cadre de ce projet s'accordent sur le constat qu'un des facteurs majeurs de risque de récidive est représenté par la faible employabilité des sortants de prison. La situation est claire et similaire dans la plupart des prisons visitées en Europe : un grand taux d'illettrisme, un décrochage scolaire précoce, peu ou aucune qualification professionnelle, un manque de repères temporels pour respecter des horaires imposés et enfin, un manque de compétences sociales et/ou de compétences lucratives qui permettent l'insertion dans un collectif de travail.

Pour réduire les risques de récidive et préparer la libération de façon optimale, l'ensemble des détenus doit avoir la possibilité d'augmenter son employabilité. Un programme d'insertion complet doit donc inclure une évaluation approfondie des compétences individuelles du détenu, afin de tenir compte de ses besoins et de ses aspirations au moment de l'admission. Il doit également prendre en compte et évaluer les besoins à combler sur le marché du travail, et il est important pour ce faire de sonder l'opinion d'employeurs potentiels. Les formations proposées en détention pourront ainsi être adaptées à l'ensemble de ces contraintes.

De telles approches sont en place dans la plupart des Etats membres de l'Union européenne. Les visites d'étude ont permis d'identifier des approches tout à fait intéressantes en la matière.

A la prison ouverte de Göttingen, un des objectifs essentiels est d'acquérir une compétence technique, sur la base des souhaits et besoins de chacun (pas de standard). La formation professionnelle se fait à cheval entre les établissements classiques de Göttingen (pour la formation théorique) et le centre lui-même (qui dispose d'atelier de charpenterie et de métallurgie, d'un jardin, d'un garage et d'un restaurant, tous ouverts aux visiteurs). Lors de la visite à l'atelier de métallurgie, la responsable a insisté sur la spécificité de la formation. Celle-ci est naturellement une obligation inscrite dans l'engagement du jeune pour effectuer sa peine dans le cadre de la prison ouverte, mais fonctionne comme une motivation pour le présent (cours et travail à l'extérieur, légère rémunération) et pour l'avenir (acquisition d'une compétence valorisable après la sortie). L'enjeu est de trouver une activité motivante, d'apprendre à répondre aux besoins d'un marché et de s'intégrer à une équipe et à ses horaires/contraintes. Cela favorise une attitude mentale différente de celle d'un jeune détenu et favorise la réinsertion à la sortie de prison, car le jeune est déjà en contexte de vie réelle.

La maison d'arrêt Lorusso i Cutugno de Turin fournit aussi l'exemple d'un monde clos qui essaie de s'ouvrir au maximum à l'extérieur pour préparer la sortie dans de bonnes conditions. La prison accueille plusieurs coopératives – qui organisent la formation des détenus sur des métiers demandés sur le marché de travail à l'extérieur, tout en assurant des contrats à durée déterminée de 3 mois pour les détenus s'étant inscrits dans le programme de formation dans la prison.

Un des ateliers propose l'apprentissage du métier d'imprimeur sur du textile. Des sacs, des t-shirts, des casquettes sont ainsi imprimés dans la prison et distribués à l'extérieur. Ce sont les coopératives qui trouvent des clients à l'extérieur. Un autre atelier propose l'apprentissage du métier de mécanicien auto. La Régie locale de transport de Turin a conclu un accord avec le pénitencier et la coopérative qui fournit le personnel encadrant pour le démontage des bus hors service et pour des réparations mineures. Cette formation a rencontré un vif intérêt de la part des détenus, le seul problème étant le nombre limité de places disponibles faute de personnel encadrant.

Une initiative inédite – Pausa Caffé – s'articule autour d'une démarche conjointe de commerce équitable et travail de réinsertion des détenus. Elle concerne la torréfaction du café, la production du chocolat, l'emballage et la vente des produits ainsi confectionnés en employant des détenus. Le café et les fèves de cacao proviennent d'un village de l'Amérique Latine qui s'engage à les produire dans le respect des rythmes naturels de la terre, sans nuire à la qualité de l'environnement. La coopérative qui coordonne le projet organise le transfert des matières premières du village en question jusqu'à la prison de Turin, encadre et forme les détenus pour la préparation et l'emballage des produits, organise les points de distributions et la vente en général, et reverse la moitié des gains aux habitants du village, la moitié restante couvrant tous les autres frais (logistiques, formation, distribution, promotion).

Enfin, comme dans d'autres prisons, la maison d'arrêt de Turin propose un atelier de menuiserie. La spécificité est qu'une formation qualifiante est proposée aux détenus, sachant que pour obtenir le diplôme il faut être assidu pendant trois ans. Cette formation exclue donc d'emblée les détenus condamnés à moins de trois ans de prison. Un examen est organisé à la fin et un diplôme issu et reconnu par le Ministère de l'Education Italien est délivré. Nulle mention sur le lieu de délivrance n'est faite sur le diplôme.

Cette dernière expérience met en avant une des limites du système pénitentiaire, qui ne peut avoir d'impact que sur les détenus ayant des peines plus longues, qui permettent la construction d'un processus de réinsertion inscrit dans la durée.

Il revient à la communauté, via les services municipaux, de prendre la relève pour les personnes sortant de prison après des peines relativement courtes, qui n'ont pas pu bénéficier de formations durant leur incarcération. Ceci rejoint le constat d'impuissance fait par les directeurs des prisons visitées dans le cadre de ce projet, qui étaient conscients que les peines courtes ne permettaient pas la mise en place et l'achèvement de programmes de préparation qui aient un véritable impact sur le parcours des sortants de prison. En effet, après les quelques mois d'incarcération, la plupart des personnes sont perdues de vue pour les travailleurs et les éducateurs sociaux actifs dans les prisons, et ce n'est qu'en cas de récidive

que ces services les verront à nouveau. A la sortie reste néanmoins le même problème de manque de compétences et d'inadaptation aux exigences du marché de travail.

Dès lors, il apparaît comme essentiel que les services sociaux de la ville soient en contact avec ceux de la prison, afin de pouvoir mettre en place un suivi personnalisé de chacun des sortants de prison, et ainsi offrir plus de choix à cette population marginalisée et stigmatisée dans le but de prévenir leur rechute dans la délinquance.

Par la contribution et la coordination des différents services de réinsertion sur un territoire donné il est possible d'obtenir des résultats probants, comme le démontre l'expérience suivante de la ville du Havre.

NOM DU PROJET : « Accompagnement croisé » Ville du Havre, France

CONTEXTE

Le taux de récidive à la maison d'arrêt du Havre atteint les 50 %.

L'ensemble des professionnels qui intervient auprès des personnes incarcérées constate que la récidive appartient en majorité à un public jeune, qui rencontre en grande majorité des difficultés à s'insérer professionnellement.

De plus, la transition entre « dehors » et « dedans » reste problématique. A l'intérieur de la prison, les intervenants arrivent à rencontrer les détenus. Pour la plupart, ils visent un aménagement de peine en vue d'une libération anticipée. Dans ce cadre, les professionnels sont donc perçus comme « la porte de sortie ».

Les sorties sont parfois décidées rapidement et les professionnels ne sont pas toujours avisés, il est donc difficile de faire le lien avec les structures présentes sur les quartiers.

Les formations proposées dans le cadre du droit commun ne conviennent pas forcément au public visé compte tenu des problématiques individuelles et des délais administratifs.

Enfin afin de permettre une réinsertion réelle, il est important de pouvoir répondre rapidement aux personnes et de proposer des formations courtes et qualifiantes pour permettre l'accès à l'emploi rapidement.

OBJECTIFS

1. Prévenir la délinquance - Mettre en œuvre un accompagnement croisé pour :

- Inscrire des jeunes, primo délinquants ou connus pour leurs comportements à risques, dans une démarche active d'insertion

- Maintenir des jeunes en passe de décrocher du droit commun en raison des délais imposés par la mise en œuvre des parcours dans leur démarche active d'insertion

2. Prévenir la récidive :

- Renforcer les moyens d'accueil des jeunes par la Mission Locale en Maison d'arrêt
- Préparer la sortie du milieu carcéral
- Mettre en place des parcours d'insertion dès la sortie en facilitant l'accès à des formations courtes et des habilitations permettant un accès rapide au marché de l'emploi en correspondance avec les besoins repérés des entreprises locales.

GROUPE CIBLE

Jeunes de 16 à 26 ans,

- demeurant dans la zone repérée : Caucriauville
- incarcérés à la Maison d'arrêt du Havre
- rencontrant des difficultés d'insertion de par leur statut de primo délinquant ou présentant des risques de délinquance en raison de leurs difficultés à s'insérer
- repérés par les partenaires du territoire :
- non inscrits à la Mission Locale
- en rupture avec les institutions :
 - sans contact depuis 3 mois et sans situation pendant ces 3 mois
 - qui ne donne pas suite aux démarches initiées avec le conseiller
 - qui ne s'est pas présenté à ses derniers rendez-vous avec le conseiller
- en passe de décrocher du droit commun en raison des délais d'attente imposés par la mise en œuvre des parcours

STRATEGIE ET ACTIVITES

Il s'agit d'articuler le droit commun, l'action associative et l'action préventive pour accompagner de manière croisée et interactive les jeunes intégrés dans l'action. Cet accompagnement croisé va permettre de construire des repères effectifs et fiables pour les jeunes et leur donner un cadre fonctionnel et « sécurisé » pour mettre en œuvre les démarches liées à leur insertion professionnelle

Cet accompagnement croisé prendra différentes formes (orientations actives, échanges tripartites) et génèrera la création d'outils tels que :

- Un fichier commun reprenant uniquement les étapes de parcours prévues

des jeunes afin que chacun, jeunes et intervenants, aient le même niveau d'informations sur les actions à réaliser par le jeune.

- Un comité de suivi réunissant tous les professionnels partenaires afin d'étudier les parcours des jeunes, les difficultés rencontrées, les obstacles à surmonter et les moyens à activer pour accélérer le parcours.

- Un contrat d'engagement signé par le jeune, le conseiller de la Mission Locale et le référent associatif désigné dans le cadre de cette action.

Cette action prévoit une enveloppe permettant d'accélérer le parcours soit en cofinancement soit en financement direct des actions spécifiques et utiles au jeune dans cette étape de son parcours. Il peut s'agir :

- de l'accès à une formation courte permettant l'obtention d'une habilitation favorisant un accès à l'emploi rapide

- de l'apprentissage de la conduite dans la période d'attente d'entrée en emploi et/ou en formation

- d'actions collectives de formation courte visant l'adaptation à l'emploi en termes de savoir-être

- d'actions diverses : activité sportive, consultation médicale, etc.

PILOTE et PARTENAIRES

Le projet a été initié par l'équipe du Contrat Local de Sécurité – CLS – attaché à la Direction de la Cohésion du département Développement social de la Ville du Havre.

C'est le CLS qui coordonne les travaux.

La ville du Havre a développé un partenariat rapproché avec les services du ministère de la Justice : le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, afin de définir les modalités de mise en place de l'action.

Les professionnels de l'emploi : la Mission locale occupe une place importante ainsi que les associations.

BUDGET

40.000 €, dont trois quarts dédiés à la prestation des services (formation, permis de conduire), et un quart à la rétribution du personnel encadrant.

RESULTATS

Les partenaires apportent un regard positif sur cette action.

Les formations courtes et professionnalisantes semblent convenir aux situations des jeunes et permettent une accroche rapide entre le conseiller et le jeune.

Les jeunes se sentent reconnus et voient un avenir se dessiner.

L'action a permis de mieux connaître les missions de chacun et d'accompa-

gner le jeune de façon interactive et structurée.

EVALUATION QUALITATIVE

Au total une quarantaine de personnes a été repérée, dont 14 ayant bénéficié des fonds spécifiques au titre du FIPD

Type de propositions et d'actions réalisées :

12 personnes ont bénéficié d'une ou plusieurs formations

18 formations ont été financées

4 permis de conduire ont été financés (total ou partiel), dont 2 obtentions à ce jour

8 aides financières liées au projet de formation ont été réalisées (mobilité, hébergement au cours de la formation, achat de vêtements professionnels)

2 jeunes ont signé la charte d'engagement et participeront à des actions de formation qui seront financées lors du prochain budget.

Insertion professionnelle :

1 jeune a créé son entreprise (Entreprise de messagerie Express)

1 jeune travaille régulièrement en intérim

1 jeune sera embauché en intérim au 1er juillet, suivi d'un CDI

4 sont en cours de formation, dont 1 avec une piste d'emploi à la fin de sa formation

4 sont en recherche d'emploi

3 sont actuellement en formation permis B

Fin d'accompagnement :

2 jeunes ont été exclus de formation – Des rencontres entre les éducateurs et le référent Mission Locale ont été programmées.

Afin de garantir le suivi des situations, il est impératif que les partenaires soient mobilisés sur l'action, certains temps d'échanges ont parfois été peu productifs compte tenu du manque de disponibilité des acteurs.

L'obstacle principal à la réalisation de cette action est la contrainte administrative des services de l'Etat : une décision tardive pour la validation de l'action et une obligation d'utiliser les fonds au 31 décembre de l'année, ce qui concrètement reporte l'action sur un délai de 3 mois.

PERSPECTIVES

Compte tenu du résultat positif de l'action, elle a été reconduite sur l'année 2009 en intégrant un second quartier : le quartier de Bléville, également prioritaire.

D. Accès aux soins pour les personnes à conduites addictives

Une des difficultés fréquentes dans le processus de réinsertion des sortants de prison est le fait qu'une grande partie de ces personnes soit sujette à de multiples dépendances. En-

core faut-il faire la distinction entre les personnes condamnées pour le trafic des produits stupéfiants et les personnes condamnées pour consommation ou possession de drogues. Pour ces dernières la drogue est souvent une source d'allègement des souffrances. Dans la plupart des pays européens, la consommation de drogue est criminalisée, c'est ainsi que bon nombre des personnes qui devraient intégrer des centres de soins pour lutter contre la dépendance se retrouvent en prison, ce qui ne fait souvent qu'empirer leur cas.

N'ayant pas d'impact sur la définition des politiques nationales concernant la drogue, les autorités locales et pénitentiaires ne peuvent qu'influer sur le traitement que la personne toxicomane suivra à l'intérieur et à la sortie des prisons. Etant donné que le traitement de substitution reste assez coûteux, il revient principalement à ces deux institutions de trouver les bons partenaires afin de s'attaquer au problème de la drogue et assurer l'accès aux soins. Il faut rappeler ici que les détenus, qu'ils soient ou non toxicomanes, restent des citoyens à part entière et doivent pleinement bénéficier des droits fondamentaux. Faire en sorte que les personnes ayant besoin d'un traitement pour soigner leur dépendance puissent accéder aux soins contribue en grande partie au processus de ré-intégration des anciens détenus et par conséquent à la réduction des taux de récidive. Un exemple dans ce sens est le projet mené par la Municipalité de la Haye, aux Pays-Bas.

NOM DU PROJET : Réinsertion des détenus toxicomanes, Ville de La Haye, Pays-Bas

CONTEXTE

Aucune structure de prise en charge et de suivi, relative aux détenus toxicomanes, le plus souvent sans perspective d'avenir, n'était mise en place.

OBJECTIFS

Assurer l'accès aux soins des détenus toxicomanes
Préparer la sortie et leur réinsertion dans la ville

GROUPE CIBLE

Détenus toxicomanes

PILOTE et PARTENAIRES

Pilote : Municipalité de La HAYE (Santé, Emploi, Logement)
Partenaires : Etat : Justice, Santé

STRATEGIE ET ACTIVITES

Mise en place du programme «Triple-Ex», sous la houlette conjointe de la Municipalité et du service du Procureur général.

L'approche proposée se décompose en trois phases : Logement/Formation/
Traitement.

La méthode employée s'articule autour d'une minoration des soins thérapeutiques apportés et d'une attention personnelle optimale déployée envers chaque patient.

Comme suit, les trois phases du programme, dont la durée est fonction de chaque patient :

« Programme d'hébergement » : il se décompose lui-même en trois phases :

- Résidence surveillée avec l'astreinte à un régime médical (3 à 6 mois)/Vivre en milieu ouvert sous surveillance (6 à 9 mois) / Vivre seul sous surveillance. A la fin de cette phase, un logement est trouvé au toxicomane par l'intermédiaire de la Municipalité.

- « Programme d'éducation /emploi » : tests, orientation, information, formation. Les formations proposées sont limitées : technique, restauration, sanitaire, nettoyage, entretien routes/espaces verts. A la fin de la formation, le toxicomane bénéficie d'une aide pour trouver un emploi.

- « Programme de traitement / soins » : un climat social, dans lequel le toxicomane se sente à l'aise, constitue l'instrument essentiel du traitement. Parallèlement, des traitements psychothérapeutiques sont offerts, ainsi que des activités de relaxation physique et psychique (sport notamment) et un conseil social et juridique.

RESSOURCES

Etat à hauteur de 800 000 €. (Phase 1 et 2 : 80 €/jour/patient ; Phase 3 : 35 €/jour/patient).

OBSTACLES

Difficulté pour toucher la population toxicomane des prisons issue des minorités ethniques. La réussite à long terme du programme Triple-Ex n'a pas encore été démontrée.

EVALUATION ET PERSPECTIVES

Après une année d'activité et la prise en charge de 35 patients, on constate : 7 rechutes, 5 abandons ou renvois, 63 % de réussite lors des phases 1 et 2.

E. Maintien des relations familiales et avec la communauté

De nombreuses études ayant essayé de dresser le profil type du délinquant récidiviste ont pu identifier des similarités au niveau de la relation de celui-ci avec son environnement social : il s'agit souvent de personnes en rupture familiale, marginalisées, qui, une fois en dehors de la prison, n'ont pas de soutien ni de la famille, ni des amis, ni d'une communauté bienveillante. Pour ces personnes souffrant de manque de relations affectives, la prison peut sembler alors le seul endroit dont ils comprennent et intègrent rapidement les règles, car ils n'ont pas les clés nécessaires pour comprendre et respecter les lois qui régissent la vie de la communauté.

Un aspect essentiel dans la prévention de la récidive est donc le travail sur les relations affectives avec l'environnement d'avant l'emprisonnement. Pour contrer l'isolement, il faut que famille et communauté au sens large se sentent responsables de la situation de la per-

sonne incarcérée et veulent travailler ensemble à la mise en place d'un projet de réinsertion à la sortie. Les règles d'un univers carcéral clos étant susceptibles de soumettre les détenus à une certaine dépendance envers les institutions, il est indispensable qu'un accompagnement vers l'acquisition de l'autonomie se mette en place dès le premier jour de détention. C'est le sens de ce projet mis en place par la ville de Hackney au Royaume Uni.

NOM DU PROJET: Hackney : mentoring pour jeunes (Mentoring for Young People, London Borough of Hackney,) Commune de Hackney, Royaume-Uni

CONTEXTE

Le mentoring est aujourd'hui très populaire au Royaume-Uni. Il repose généralement sur le principe suivant : un guide volontaire, accompagne, conseille ou soutient un autre volontaire pour permettre à ce dernier de retrouver de la confiance en lui et d'atteindre certains objectifs (sur le plan académique, personnel ou professionnel).

« Mentoring Plus New Deal » a été créé en 1998 pour répondre plus spécifiquement au besoin d'encadrement des jeunes majeurs les plus en difficulté et parmi eux, les jeunes sortants de prison. L'idée qui sous-tend ce projet est qu'un jeune qui présente plusieurs « facteurs-risques » (problèmes familiaux, difficulté socio-économique, échec scolaire, toxico-dépendance..) et qui a commis un délit a plus de chances de récidiver et de commettre d'autres délits plus graves qu'un jeune qui ne présenterait des difficultés que dans un domaine. Ces jeunes-là ont donc a fortiori besoin d'un soutien et d'un accompagnement pour redémarrer dans la vie sur des bases saines.

OBJECTIFS

Le projet a pour but de réduire la délinquance ou la criminalité juvénile et de prévenir la récidive en aidant les jeunes sortants de prison à regagner de la confiance en eux, à se reconstruire un projet de vie et à les accompagner dans la recherche d'un emploi ou d'une formation. Il s'adresse à des jeunes majeurs âgés de 18 à 24 ans.

PILOTE

Le pilotage du projet était assuré par l'association « Mentoring Plus New Deal »

STRATEGIE ET ACTIVITES

Des adultes bénévoles ou mentors sont chargés du suivi d'un ou de plusieurs jeunes. Le mentor est quelqu'un qui exerce parallèlement une autre activité rémunérée, qui présente un casier judiciaire vierge, qui appartient à la même communauté que le jeune et qui n'est associé à aucun autre adulte représentant dans le parcours du jeune l'autorité avec qui il a pu connaître des relations difficiles : à savoir, les policiers, les professeurs, les travailleurs sociaux, les juges ou même les parents. Le repérage des jeunes se fait à travers la police

ou dans les institutions pénitentiaires. Normalement, le jeune doit avoir une démarche volontaire, mais de plus en plus, la Justice « oblige » le jeune qui a commis un délit à avoir un mentor. Tous les six mois, Mentoring Plus prend en charge des groupes de 15 à 30 jeunes.

Le choix d'un mentor se fait au cours d'un week-end à la campagne où chaque groupe de jeunes rencontre un groupe de mentors. A la fin du week-end, chaque jeune doit indiquer par écrit les mentors avec qui il souhaiterait travailler, par ordre de préférence ; et de même, chaque mentor doit indiquer, par ordre de préférence les jeunes qu'il aimerait accompagner. On essaie alors de satisfaire les désirs de chacun. Le mentor doit être quelqu'un de patient et être sensible à la situation personnelle du jeune qu'il accompagnera. La relation entre un mentor et son « protégé » s'établit à partir d'un « contrat amical » de six mois. Cette durée a été fixée pour éviter qu'une relation trop forte, trop intime s'installe entre les deux individus. Ainsi, au bout de six mois, la présence du mentor doit devenir superflue pour le jeune. Chaque semaine, le mentor doit informer par téléphone le coordonnateur de Mentoring Plus de son travail avec le jeune et lui adresser un compte-rendu écrit sans entrer dans des considérations personnelles afin de ne pas rompre la relation de confiance. Si, pendant une semaine, le jeune a commis un délit, le mentor doit en informer le coordonnateur.

RESULTATS

En 2000, soit deux ans après sa création, Mentoring Plus New Deal avait réussi à offrir 68 services de mentoring à des jeunes en grande difficulté. Des évaluations externes ont démontré que le taux de criminalité parmi les jeunes participant au projet avait nettement diminué (environ de 60%) et que 75% d'entre eux avaient retrouvé une activité à plein temps (scolarité, formation ou emploi rémunéré).

Ces résultats positifs ont amené l'organisme Crime Concern à piloter des projets de mentoring similaires dans d'autres villes : Camden, Islington, Bexley, Newham, Brent, Lambeth, Lewisham, Manchester, Stoke, Western-Super-Mare et Bath.

PERSPECTIVES

Mentoring Plus souhaite augmenter ses services aux jeunes en difficulté et lance ainsi régulièrement des campagnes pour recruter un plus grand nombre de mentors. Ces campagnes commencent aujourd'hui à porter leurs fruits car l'organisme a reçu ces derniers mois de très nombreuses candidatures de bénévoles.

F. Gestion des dettes, gestion financière

Le passage en prison, monde dans lequel l'argent n'existe pas en tant que tel, et où tout se règle par des échanges en nature et où des services sont offerts sans contrepartie (électricité, chauffage, nourriture, accès à la formation et aux peu de loisirs disponibles en prison) peut amener les détenus à ne pas avoir une notion exacte de la valeur de l'argent, et par conséquent les rendre incapables de gérer un budget de manière autonome. Bien gérer ses ressources afin de couvrir ses dépenses sans faire de dettes est un savoir-faire que beaucoup de détenus ont perdu après une longue détention ou n'ont jamais vraiment acquis.

Cette incapacité à gérer ses finances (anticiper les dépenses, se procurer de l'argent pour régler les factures, respecter les délais de paiement) est très problématique pour la période qui suit la sortie, car elle peut engendrer des dettes et un re-emprisonnement en cas de non solvabilité. Dans ces conditions, il devient impératif que les institutions chargées de la réinsertion des sortants de prison prévoient des formations et des accompagnements sur cette question, afin que ces personnes aient tous les outils pour acquérir leur indépendance économique et leur autonomie dans la communauté où ils retournent.

La recherche ne révèle que très peu de programmes ayant pour but l'acquisition de ce savoir faire indispensable. L'exemple du projet sur les micro-crédits mis en place dans la ville de Valence en Espagne est à ce titre tout à fait intéressant.

NOM DU PROJET : Programme de Micro-Credits pour Détenus – Valencia, Espagne

CONTEXTE

La Fondation pour la Justice est une entité à but non lucratif qui, en collaboration avec la Generalitat de Valence, le Ministère de l'Intérieur et la Direction Générale des Institutions Pénitentiaires, met en œuvre, depuis 2 ans, cette stratégie novatrice et efficace pour la prévention de la récidive.

Le germe de cette idée est issu de *Lessons from the poor* ; dans ce livre, quatre chefs d'entreprises de pays du tiers monde démontrent que la pauvreté peut être combattue par le travail, la propriété privée, le marché et la liberté.

OBJECTIFS

La Fondation pour la Justice est en train de mettre en œuvre un programme d'insertion socioprofessionnelle grâce à la concession de micro crédits à des détenus pour promouvoir l'auto-emploi.

Il s'agit de :

- Former, sensibiliser et accompagner personnes dans la conception et l'exécution d'un projet d'entreprise
- Concéder des micro-crédits pour augmenter les chances de réinsertion professionnelle
- Créer des postes de travail durables

GROUPES CIBLES

Il y a 3 groupes cibles identifiés :

- détenus,
- jeunes majeurs (entre 18 et 21 ans) et
- dépendants de drogues.

Le programme travaille avec des détenus qui purgent leur peine au troisième degré, c'est-à-dire qu'ils sont en régime ouvert et généralement ne retournent à la prison que pour y dormir. D'autre part, le choix de ces derniers ne se fait pas en fonction d'un profil délictuel déterminé.

STRATEGIE ET ACTIVITES

Les étapes du Programme, qui a une durée de 15 mois, sont les suivantes :

1. Inscription volontaire du détenu au Programme après avoir effectué une campagne de diffusion dans le Centre pénitentiaire.
2. Formation des détenus pendant 3 mois sur la création et la gestion de PME. Ouvert à tout détenu intéressé pour y participer.
3. Présentation des business plans des détenus pour leur future entreprise : plus particulièrement dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration, des laveries automatiques, des services en général.
4. Choix des business plans. Parmi tous ceux qui ont été présentés (25), les 7 meilleurs ont été choisis pour entrer dans le Programme. La Fondation a une Commission d'évaluation à cet effet, qui travaille avec l'Entité bancaire (Bancaixa, CAM ou La Caixa) chargée d'élaborer une étude de viabilité, en évaluant les risques potentiels.

Le prêt peut atteindre 25.000€ par proposition choisie et c'est l'entité bancaire qui effectue le suivi avec l'aval de la Fondation. L'Entité bancaire elle-même effectue directement les paiements aux fournisseurs et se paie mensuellement la restitution du prêt (à 5 ans avec de faibles taux d'intérêt et sans commission), de telle sorte que le détenu ne manipule pas directement l'argent, mais cela se fait par l'intermédiaire de l'Entité bancaire.

Bénéfices des activités :

- Salaire
- Responsabilités face à la sécurité sociale, impôts, administrations, fournisseurs

PILOTE et PARTENAIRES

Pilote : La Fondation pour la Justice

La fondation pour la justice et les micro-crédits :

- Participe à la sensibilisation de la population détenue et des financeurs
- Conseille sur l'élaboration projets et la conception des business plans
- Effectue le suivi des plans d'entreprise

- Participe à l'évaluation périodique et finale
- Gère et organise formation en techniques, valeurs et gère activité professionnelle et micro crédits

Partenaires : Generalitat de Valence, le Ministère de l'Intérieur et la Direction Générale des Institutions Pénitentiaires, Banques privées (la Caixa), Agence locale pour l'emploi, Juristes et chefs d'entreprise bénévoles pour la formation

RESSOURCES

La formation est assurée par la Fondation pour la Justice avec le soutien du Ministère de l'Intérieur, les projets sont financés par des banques à activités sociales

RESULTATS

Le projet n'est entré en application que depuis deux ans, donc une évaluation approfondie n'a pas encore été effectuée, bien que des résultats positifs encouragent les partenaires à poursuivre des projets pilotes.

2. Des actions globales exemplaires

La ré-intégration des ex-détenus dans une perspective de réduction de la récidive est un processus complexe, qui repose sur la prise en compte de toute une palette de problématiques. Ignorer ne serait-ce qu'un seul des nombreux aspects de la réinsertion revient à diminuer les chances de réussite de ce processus. Il est évident que les besoins urgents comme le logement et l'emploi resteront toujours primordiaux ; néanmoins, croire que la récidive sera stoppée avec un logement et une source de revenus serait une solution simpliste à un problème complexe. Souvent, faute de moyens, les institutions ne donnent que des réponses limitées, car elles se basent plus sur l'offre disponible que sur une véritable analyse des besoins. C'est là d'ailleurs la cause de la faillite de nombreux programmes de réinsertion, car l'Etat offre ce qu'il a en stock, non pas ce dont les gens ont besoin. Les approches se doivent d'être non seulement pluridimensionnelles, mais aussi intégrées.

Une simple superposition des réponses apportées par les diverses institutions intervenant dans le parcours d'une personne sortant de prison risque de prêter à confusion et nuire à la lisibilité des interventions. Pour pallier à ces inconvénients, les autorités locales peuvent inventer des approches nouvelles qui prennent en compte la totalité des besoins des citoyens temporairement privés de liberté. La recherche confirme que l'approche globale et intégrée est la seule qui donne les meilleurs résultats. Au premier abord, elle peut paraître plus coûteuse, vu le nombre de personnes impliquées dans le suivi, mais le gain en termes de bénéfices sociaux – ré-intégration dans la communauté mais aussi en terme de tranquillité publique – en vaut la peine.

C'est pourquoi nous avons souhaité mettre en avant ici deux exemples de projets intégrés : le projet BASIS de Göttingen en Allemagne et le projet PALMER de Valence en Espagne, afin de permettre aux lecteurs de trouver des sources d'inspiration. Ces projets sont basés sur une intervention croisée qui prend en compte à la fois les besoins affectifs et le soutien psychologique mais aussi les besoins matériels tels que la nécessité d'avoir un emploi et des revenus stables. Jusqu'à maintenant, ces exemples restent les seuls à avoir démontré leur efficacité chiffrée en termes de réduction du taux de récidive.

NOM DU PROJET : BASIS – Accompagnement vers la liberté - Offener Jugendvollzug Göttingen (OJV) - La Prison Ouverte , Ville de Göttingen, land de Basse-Saxe, Allemagne

CONTEXTE

En Allemagne les Länder ont la maîtrise de leur politique carcérale.

En 1982, le Gouvernement de Basse-Saxe a ouvert un centre expérimental, la « prison ouverte » pour les jeunes délinquants (OJV), dans des locaux d'un ancien foyer pour jeunes situé dans un faubourg de Göttingen.

Le OJV est l'un de 3 départements ouverts de la Justizvollzugsanstalt Rosdorf (JVA), une prison de haute sécurité pour hommes adultes avec une capacité de 318 détenus.

Depuis son ouverture, la prison ouverte a été élargie et développée, et accueille actuellement un maximum de 125 jeunes de 15 à 24 ans (moyenne : 19 ans et 6-7 mois, 19,8) condamnés à des peines maximum de 3 ans et demi pour des actes violents. Les jeunes condamnés pour des petits délits ne sont pas accueillis dans cet établissement. Il existe aussi un bâtiment annexe, situé à Hammeln, qui accueille 72 jeunes et une institution spécialisée pour les jeunes de 20-27 ans.

Ce centre expérimental, plusieurs fois distingué au niveau fédéral et maintenu depuis plus de 27 ans mais toujours seul dans son genre en Allemagne, s'inscrit dans un ensemble répressif et préventif complexe et inventif. La prison ouverte ne se conçoit pas comme une alternative à la prison, dont elle conserve le confinement, mais s'en distingue par l'absence d'isolement.

La prison ouverte reste la dernière opportunité avant l'enfermement. Environ 19% des jeunes condamnés en Basse Saxe résident dans ce type de structure. Certains profils sont écartés d'avance (toxicomanie importante, maladies graves, pyromanie), car ils nécessitent un suivi spécialisé que la prison ouverte ne peut pas fournir.

OBJECTIFS

Le projet entier repose sur la motivation des jeunes pour une solution ouverte et sur la responsabilisation individuelle du jeune condamné.

L'objectif est d'impliquer les jeunes détenus dans le processus de réhabilitation à travers la prise de conscience de son acte et des conséquences qu'il implique.

L'objectif est aussi d'utiliser le temps de « détention » pour former les jeunes à travers l'apprentissage d'un métier, à la vie en communauté et à la prise en charge de soi-même (physique, économique) dans l'optique d'éviter la récidive.

STRATEGIE ET ACTIVITES

L'entrée dans la prison ouverte se fait sur choix des autorités (du Land et du centre), en fonction de la personnalité et des faits pour lesquels les jeunes ont été condamnés. L'équipe chargée de choisir les jeunes qui intégreront le centre (prison ouverte) est composée d'un psychologue, d'un travailleur social et d'un juge.

Environ 50% des dossiers étudiés sont retenus.

A leur arrivée, les jeunes détenus restent quelques semaines dans le seul bâtiment ressemblant à une prison classique (avec des portes verrouillées et barreaux aux fenêtres), car les risques d'évasion sont alors trop importants, malgré la sélection faite par l'équipe en charge de choisir les jeunes. Après une vingtaine de jours de détention, le jeune, s'il le souhaite, rejoint le centre ouvert et ses obligations.

Les bâtiments de la prison ouverte ne possèdent ni mur ni cloison, et donnent

directement sur les rues du quartier de la ville. L'enfermement n'est donc pas physique mais mental, car les détenus n'ont aucun droit de sortir sans une autorisation préalable.

Les activités principales sont :

1. l'apprentissage de la vie collective et individuelle dans une communauté de maximum 10 jeunes.
2. la formation professionnelle.
3. l'éducation à travers les sports et les loisirs.
4. le suivi des questions transversales spécifiques : toxicomanie, comportement social ...

1. Organisation de la vie individuelle et collective

Chaque détenu intègre un appartement de six chambres individuelles dans lequel résident 5 autres jeunes détenus. Les jeunes sont encadrés par un éducateur-surveillant qui assigne des tâches individuelles et collectives quotidiennes à chacun. L'objectif est de « fixer des standards réalistes de vie » et d'expérimenter la gestion du conflit autrement que par la violence. Le rôle des éducateurs-surveillants est indispensable à la bonne réussite et gestion de la vie en appartement : au-delà de leur fonction première de sécurité, les éducateurs-surveillants participent activement au travail individuel et social assuré par les spécialistes avec lesquels ils sont en permanente liaison.

Les appartements regroupent des jeunes aux profils analogues en termes de types de délit et durée de la peine.

Un appartement accueille les jeunes qui souhaitent rompre avec l'usage de stupéfiants ; l'admission dans le centre ouvert est conditionnée par la volonté du jeune d'arrêter la drogue et de se soumettre à des tests d'urine réguliers et à un travail spécifique avec les travailleurs sociaux. Actuellement le centre est confronté à un nombre plus important de candidatures que de places disponibles.

2. Formation professionnelle

Un des objectifs de la prison ouverte est d'acquérir une compétence technique, sur la base des souhaits et besoins de jeunes détenus et non sur la base des formations offertes pas la prison ouverte. Pour répondre à cet aspect, la formation professionnelle est co-organisée par les établissements de formation classiques de la ville de Göttingen (particulièrement pour la formation théorique) et la prison ouverte qui dispose d'atelier de charpenterie et de métallurgie, d'un jardin, d'un garage et d'un restaurant, tous étant ouverts et accessibles aux visiteurs.

Les jeunes obtiennent une petite rémunération pour le travail qu'ils réalisent.

L'enjeu de ce type de formation est de trouver une activité motivante pour le jeune, et de lui apprendre à répondre aux besoins du marché, à s'intégrer à une équipe et à respecter des horaires et des contraintes.

3. L'éducation à travers les sports et les loisirs

Pendant leur temps libre, les jeunes détenus pratiquent du sport 3-4 fois par semaine et rencontrent des professionnels du projet « START » qui les accompagnent dans les démarches liées à leur santé physique, mentale et à la mise à jour des papiers administratifs. Entre autres, ils travaillent aussi à l'apprentissage de la gestion de leur argent et à l'administration d'un budget.

4. Sections transversales spécifiques

Tous les jeunes détenus participent à des sections transversales spécifiques qui ont comme objectif de donner un accompagnement social et psychologique ponctuel.

Dans l'objectif de réduire ultérieurement la récidive, l'équipe de la prison ouvert a développé, depuis 2001, un projet pilote « projet Basis » d'accompagnement de remise en liberté suite à un séjour dans un centre de détention. Ce projet cible un groupe restreint de jeunes détenus volontaires (16 en tout). Ayant identifié, parmi les causes de récidives, les difficultés à la sortie liées à la perte de tous les soutiens apportés par les éducateurs et spécialistes de la prison ouverte (OJV), les travailleurs sociaux cherchent, d'un côté de faire comprendre à ces jeunes que la libération est un processus et non une rupture, et de l'autre, d'assurer une transition entre la vie à l'intérieur de la prison ouverte et la vie après la libération.

De plus, depuis 2002 il a été créé un appartement et un encadrement spécifique accueillant les 16 jeunes détenus, volontaires et sélectionnés, dans la préparation de leur vie « après ». Le projet se base sur un soutien permanent avant et après la sortie de prison. Il se conçoit autour du réseau de partenaires concernés par la réinsertion sociale des jeunes sortants de la prison ouverte.

Le personnel de la prison ouverte essaie de favoriser les liens avec les parents autant que possible, même si souvent les contextes familiaux des jeunes détenus s'avèrent peu favorable à la résorption de la violence.

180 employés travaillent dans la prison ouverte.

PILOTE et PARTENAIRES

Le Land de Basse Saxe, Conseil de Prévention et Ministère de la Justice, et la Ville de Göttingen

Les principaux partenaires sont les ONG, telles que l'ONG Jugendhilfe (Aide à la jeunesse), qui est en charge du projet BASIS, ou les associations d'aide et développement à l'éducation, ainsi que les structures publiques telles que les écoles, le bureau de l'emploi ou les centres de soutien et accompagnement.

Le centre travaille également avec des ONG des institutions policières et judiciaires, les écoles primaires et secondaires et les travailleurs sociaux de la ville de Göttingen à la création et à la diffusion des campagnes de sensibilisation. Depuis quelques années le Gouvernement de la Basse Saxe et la ville de Göttingen essaient de renforcer les partenariats avec le secteur privé.

GROUPE CIBLE

Les bénéficiaires du projet sont les jeunes condamnés de l'âge de 15-24. Les jeunes de 27 ans dans des cas particuliers peuvent aussi bénéficier de ce dispositif.

L'âge moyen est de 19-20 ans.

RESSOURCES

Le projet avait débuté avec des financements européens du Fond Social Européen. Ensuite il a été financé principalement par des financements publics du Land de la Basse Saxe et de la ville de Göttingen et en partie par des fonds privés.

En raison des coûts de personnel et du projet social et pédagogique, de nombreuses activités, notamment les formations, sont actuellement développées par des partenaires extérieurs.

IMPACT

La décision de placer un jeune dans la prison ouverte n'est pas définitive : en cas d'usage de cette semi-liberté pour perpétrer ou préparer un acte criminel, le retour en centre fermé est immédiat. Le principal défi pour tous les jeunes délinquants est donc de ne pas fuir de la prison, mais de participer activement aux activités proposées.

Le projet BASIS a produit de très bons résultats. A travers la formation, l'encadrement et la supervision des stages à l'extérieur de la prison pendant la durée de l'emprisonnement et après quand ils vivent et travaillent à la maison, ont permis de réduire la récidive.

Seulement 40% de jeunes enfermés dans la prison ouverte contre 80-90% en prison fermée, récidivent à la sortie.

POURQUOI CE PROJET EST-IL UN SUCCES?

(RECOMMANDATIONS)

Le succès du projet repose sur différents facteurs :

- la confiance : une relation de confiance est indispensable entre les détenus et les travailleurs sociaux ;
- la responsabilité : la responsabilisation des jeunes vis-à-vis de leurs actions et des conséquences qu'elles entraînent leur permet d'avoir un rôle actif dans la reconstruction de leur vie après le séjour en établissement pénitentiaire
- la continuité : les jeunes sont accompagnés et suivis pendant tout leur séjour par du personnel spécialisé
- l'information : les jeunes sont informés de leurs devoirs et des conséquences en cas de non respect des règles.

Le Centre ouvert offre un meilleur accueil, un meilleur confort et des meilleures conditions de vie par rapport à une prison traditionnelle.

La formation pratique à un métier et le travail dans des établissements à l'extérieur de la prison ouverte permettent aux jeunes de s'insérer dans un contexte de vie réelle en favorisant leur attitude mentale et leur réinsertion à la sortie de prison.

OBSTACLES

Les principales difficultés sont liées :

- aux financements publics de l'Etat (Land) qui pourront être plus importants et permettre le développement des nouvelles activités.
- le maintien de la coopération avec les partenaires
- la mise en réseau entre les institutions publiques et les ONG ou le secteur privé.

PERSPECTIVES

La connaissance de tous les paramètres (conditions de vie, caractéristiques du groupe cible, conditions sociales...) permet la préparation d'un programme qui favorise l'autonomie, la responsabilité et le respect de soi-même et des autres, et permet d'augmenter les chances de changer le comportement d'un jeune qui a déjà commis un délit. La perception et l'analyse des besoins, des problèmes et des échecs favorisent l'amélioration du projet.

Afin de réussir dans la préparation à la sortie de prison pour les jeunes détenus aussi bien concernant les aspects pratiques que les aspects psychologiques et individuels, le personnel qui travaille dans la prison ouverte a besoin de formation pour bien accompagner et encadrer les jeunes, même après leur libération.

A l'heure actuelle la principale tâche de la direction de la prison ouverte et de son personnel est l'amélioration de la « gestion de la transition » de la prison à la liberté.

Le projet PALMER est intéressant à plusieurs titres, vu qu'il part du besoin basique de logement pour s'attaquer à d'autres difficultés auxquelles sont confrontés les sortants de prison, qui concernent autant le logement que la gestion intégrée des relations affectives, du temps libre, de l'emploi, de la cohabitation, de la vie en communauté tout simplement. C'est l'exemple d'une approche intégrée, qui s'appuie sur l'intervention de plusieurs intervenants en vue d'aider l'ancien détenu à trouver sa place dans la ville.

CONTEXTE

Le projet naît en premier lieu de l'inexistence de projets de nature publique qui pourraient aider les personnes qui, ayant été privées de liberté suite à une condamnation pénale, arrivent à la fin de leur peine. Lors de la démarche initiale de l'intervention, les coordinateurs du projet sont partis de la considération du problème des détenus, non tant comme une situation individuelle nécessitant qu'on y prête attention, ce qui est un fait, mais comme un problème social important qui souligne le dysfonctionnement des mécanismes d'intégration de la société et la responsabilité de nombreuses institutions dès leur origine, étant donné que la population générale a beaucoup de solutions à apporter.

Ce projet intégrateur n'aurait pas de sens s'il restait enfermé entre les murs d'une prison, mais ce processus de réinsertion doit commencer à l'intérieur de la prison, mais il ne termine pas avec la sortie de prison de l'individu. Cette sortie de prison met les ex-détenus dans une situation difficile pour laquelle ils ne sont pas généralement préparés. Parfois, le manque de formation spécifique pour leur entrée sur le marché du travail et le déracinement familial et social dus à plusieurs années d'absence, ne laissent pas d'autre alternative que le retour à la marginalité et à la délinquance. C'est pourquoi le Projet est nécessaire pour effectuer un travail éducatif dotant les personnes de ressources propres pour pouvoir affronter avec succès la vie en société. Cela suppose d'agir avec la personne à partir d'une perspective globale, dont la composante axiale sera le développement personnel, ce qui permet de donner un sens au travail d'éducation poursuivi.

OBJECTIFS

Ce programme de réinsertion « PALMER » répond au besoin primaire de logement et d'assistance aux personnes qui, à leur sortie de prison, ont une famille déstructurée ou bien ont perdu leurs liens familiaux.

Il a comme objectifs adjacents non seulement de palier ces carences, mais également de donner aux personnes la chance de structurer leur vie en considérant ses facettes professionnelle, culturelle et sociale. Le but ultime recherché est de les intégrer dans le tissu social avec des garanties de continuité, c'est-à-dire, sans récidive délictuelle. Le programme se veut un pont entre la prison et l'insertion dans la société.

Objectifs généraux et opérationnels

OBJECTIF GENERAL 1 (ETAPES 1, 2 ET 3 A)

Normaliser les circonstances personnelles et vitales des personnes accueillies.

- 1.1. Offrir le logement et la nourriture aux détenus et ex-détenus accueillis dans ce programme.
- 1.2. Favoriser la responsabilité dans l'attention personnelle.
- 1.3. Eduquer dans le sens de la responsabilité dans la cohabitation.

OBJECTIF GENERAL 2 (ETAPES 2, 3). Atteindre la réinsertion sociale et professionnelle des ex-détenus accueillis dans ce programme.

- 2.1. Repousser les obstacles personnels qui empêchent l'intégration sociale.
- 2.2. Repousser les obstacles personnels qui empêchent l'intégration professionnelle.
- 2.3. Enseigner à utiliser le temps libre de façon constructive.
- 2.4. Offrir soutien social pour la conclusion efficace du processus de réinsertion.
- 2.5. Développer l'autonomie personnelle et encourager l'épargne.

GROUPES CIBLES

Les sortants de prison de Valencia, répondant aux critères suivants :

- Hommes ayant purgé ou étant en train de purger une peine.
- Manque de ressources familiales ou sociales.
- Agés entre 18 et 55 ans.
- Avec un processus préalable de désintoxication, si nécessaire
- Ayant un niveau réaliste pour se faire embaucher ou en tout cas la possibilité de l'atteindre
- Ayant un permis de résidence ou de travail s'ils sont émigrants, ou possibilité de l'obtenir.
- Ayant l'intention de s'installer à Valence.
- Demande de la part de l'intéressé lui-même, manifestant sa volonté de normaliser sa situation dans la société.
- Signature du contrat thérapeutique et normes de résidence

STRATEGIE ET ACTIVITES

Le projet se base sur deux éléments clés : l'étroite collaboration avec les services sociaux municipaux et la vocation à être une ressource de la Ville.

En premier lieu, les usagers qui sont gravement déstructurés effectuent les deux premières étapes du processus en régime de Centre thérapeutique urbain, en utilisant la ressource des résidences et du centre d'activités, par le biais du programme PALMER (intégral), et lorsque l'étape de réinsertion socioprofessionnelle a avancé, ils se mettent activement à la recherche d'un emploi et de réseaux sociaux valables.

Les appartements de Réinsertion socioprofessionnelle ont une capacité de 14 places, ils sont situés dans le centre historique de Valence, dans le Barri del Carme. Cette enclave centrale favorise l'accès aux ressources de la Ville puisque bon nombre des acteurs sociaux se trouvent dans le centre historique.

Les personnes accueillies dans le projet proviennent principalement de la prison de Picassent (Valence), avec la médiation de certaines organisations et entités, mais il y en a également d'autres qui proviennent d'autres prisons d'Espagne.

Deuxièmement, l'action tend à une réinsertion dans la Ville puisque la participation au Projet suppose un lien avec la Ville de Valence. On permet ainsi

de rompre le déracinement, si caractéristique de ce groupe et qui pousse parfois l'ex-détenu à montrer des conduites de passage provisoire.

La détection du besoin est normalement faite par les travailleurs sociaux de la prison, les volontaires qui y travaillent ou bien par les services sociaux municipaux (le Centre d'Attention Sociale a un rôle de première importance auprès des personnes sans abri, CAST) de la Mairie de Valence ou pour les Unités des Conduites Addictives.

La sélection pour participer au projet se fait par des entretiens avec les éducateurs de l'Association. Les entretiens sont effectués dans la prison lorsque la personne n'a pas encore été désinstitutionnalisée ou bien dans les bureaux de l'Obra Mercedaria de Valence, lorsqu'elle est déjà en liberté.

Sans aucune volonté de description, il semble opportun de mentionner certains traits caractéristiques présentés par les bénéficiaires du programme, à partir desquels se structure l'intervention personnelle.

- 1.- Absence de contrôle sur sa propre vie
- 2.- Dysfonctionnements dans les relations interpersonnelles
- 3.- Absence d'attente pour l'avenir
- 4.- Capacité limitée à assumer des responsabilités
- 5.- Déracinement.

Méthodologie

Le programme est en adéquation avec ces étapes et s'organise en tenant compte tant des besoins des usagers que de l'efficacité du processus qui se structure de la façon suivante :

Etape 1 : Accueil et documentation : Cette première étape est sous divisée en deux parties :

Etape 1 A : C'est l'étape de connaissance usager-programme et vice versa et vérification des profils et motivations.

Etape 1 B : C'est l'étape d'accueil et de documentation à proprement parler : Pendant cette étape, Obra Mercedaria couvre les besoins de base (logement, nourriture, vêtements, etc...) de l'utilisateur et effectue toutes les démarches nécessaires pour ce qui a trait à la documentation (Sécurité Sociale, CNI, etc.). Pendant cette étape, l'utilisateur est accompagné le plus souvent par un éducateur ou volontaire étant donné le peu de capacités dont il dispose au cours de ces premières étapes et la désorientation qu'il manifeste au cours de ces premiers jours face à la ville et aux démarches bureaucratiques.

Etape 2 : Etape Anamnèse Historique et normalisation de la conduite :

C'est dans la deuxième étape que l'on étudie et que l'on connaît l'historique personnel dans tous ses domaines. Le travail se fait conjointement dans différents domaines (domaine thérapeutique, domaine sanitaire, domaine éducatif

pré professionnel, domaine social, domaine de loisirs) et sur la problématique actuelle concrète de chaque individu.

Etape 3 Réinsertion socio-professionnelle

Etape 3 A Réinsertion socio-professionnelle :

Cette troisième étape, où l'usager a déjà acquis les ressources personnelles suffisantes et commence également à se développer dans le domaine social, l'équipe d'éducateurs met tout particulièrement l'accent sur le domaine professionnel et de resocialisation des usagers en exigeant d'eux une recherche active quotidienne et continue des ressources professionnelles et socio-affectives.

Etape 3 B Autonomie

Description des activités

1. Activités thérapeutiques de groupe :

- Assemblée hebdomadaire
- Groupes d'Alcool
- Groupes de confrontation
- Groupes historiques
- Groupes de contrôle émotionnel
- Tâches communes : courses, cuisine, ménage.
- Petits déjeuners, déjeuners et dîners en commun
- Entraînement en capacités sociales (Pensée prosociale)
- Atelier de valeurs
- Groupe de psychodrame
- Groupe de résolution de problèmes
- Atelier de sexualité et de prévention de la transmission du VIH et autres MST

2. Intervention psychologique et éducative

- Thérapie individuelle
- Entretiens avec les éducateurs
- Cours non réglés d'alphabétisation
- Atelier d'initiation à la lecture
- Thérapies de relaxation

3. Recherche de ressources sociales

- Démarches pour les documents de base
- Démarches pour l'assistance sanitaire
- Démarches d'assistance juridique

4. Recherche de ressources professionnelles :

Cette activité est effectuée tous les jours ouvrables au centre d'activités sis c/ Botánico 22 Bajo de Valencia

Cette activité est directement liée à l'objectif de développement des capacités à être employé. Concrètement, les domaines sur lesquels se font les interventions sont :

- Les attitudes
- Les compétences personnelles
- Les éléments professionnels
- Les éléments sociaux : maladies, dépendances, handicaps

PILOTE ET PARTENAIRES

Le projet est piloté par une ONG : Obra Mercedaria

Les autres partenaires sont :

La ville de Valencia – patrimoines locatifs et services sociaux et de loisirs, la prison de Valencia, le tribunal de Valencia, Fondation RAIS, Fondation d'Etat INTEGRRA, Office pour l'Emploi, Banques

RESSOURCES

Ressources humaines

Personnel embauché : 3 éducateurs et un travailleur social à temps complet

Bénévoles : 28 personnes : avocats, psychologues, magistrats, étudiants, financiers, travailleurs sociaux, informaticien, divers

Ressources matérielles :

- Trois Appartements de Réinsertion sis rue Quart n° 19, 2, 3 et 4 cédés par la Municipalité de Valence (Patrimoine). Les appartements sont équipés avec tout le mobilier et l'électroménager nécessaires

- Un Centre d'Activités, local de 180 mètres carrés. En régime de loyer. Totalemement équipé pour utilisation

- Un siège pour l'Association, sis rue Quart n° 19, 2 cédé par la Municipalité de Valence (Patrimoine).

- Matériels de bureau et registre : Tables, chaises, armoires, classeurs, équipement informatique, photocopieuse, téléphone etc.

- Un véhicule utilitaire pour effectuer des démarches et le transport des usagers, immatriculé V-6644-EU

- Maison de loisirs située dans la Localité de Segart (Valence), utilisée pour les sorties de temps libre. Cédée par les frères Mercédaïres.

RESULTATS

Emploi : 45% des usagers du programme ont réussi à rentrer dans le marché du travail et plus tard, à maintenir leur emploi.

Logement : 20% des usagers ont obtenu un logement autonome ou bien ont rétabli les liens affectifs en retournant dans le noyau familial ou en cohabitant avec d'autres personnes.

Liens affectifs : 64% d'entre eux ont créé de nouveaux liens ou bien ont rétabli ceux qu'ils avaient avant leur entrée en prison, contre 36% qui n'ont pas atteint l'objectif, l'évaluation de ce point est satisfaisante puisque c'est un des piliers de base sur lesquels s'appuie la réinsertion des usagers.

Loisirs et temps libre : 51% d'entre eux ont fait bon usage de leur temps libre en s'intégrant dans diverses activités normalisées, encourageant ainsi les

relations interpersonnelles et leur propre estime de soi, contre 49% qui sont restés inactifs ou bien qui ont effectué des activités non en groupe, ce qui a signifié un empêchement de leur resocialisation.

Apprentissage des tâches domestiques. 74% ont appris à se familiariser avec les tâches du foyer, cela étant très positif pour leur future adaptation dans un logement totalement autonome.

EVALUATION

Le programme a démarré en 2007. Au bout d'une année il avait réussi à atteindre les résultats décrits ci-dessus, qui ont été estimés positifs pour la plupart d'entre eux, donc des efforts ont été faits pour reconduire le projet.

2

14 Recommandations pour une Politique Locale de Prévention de la Récidive

Si la première partie était dédiée plutôt aux professionnels de terrain à la recherche de solutions nouvelles pour s'attaquer au problème de la récidive, cette deuxième partie s'adresse particulièrement aux élus locaux comme force de proposition et de décision politique.

En effet, le choix de travailler sur un sujet tel que la prévention de la récidive n'est pas anodin, et il est indispensable que le sujet soit porté par une forte volonté politique pour mobiliser toutes les ressources disponibles. Ce sont les élus qui ont la légitimité et le devoir d'engager des politiques inclusives pour garantir l'exercice des droits fondamentaux de chacun des citoyens. C'est aux élus aussi que revient de faire un travail pédagogique envers toute la population pour que de pareilles politiques puissent être conçues avec la participation des citoyens.

C'est d'ailleurs ce que revendique et promeut le Forum depuis sa création, et cette position a été traduite dans les manifestes des villes.

Le positionnement politique de 300 autorités locales membres du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine

Le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine a travaillé sur les questions de sécurité au niveau des villes depuis plus de vingt ans, et les résultats de ce projet viennent comme une continuation et un renforcement du travail du FESU pour la mise en place de politiques de sécurité inclusives.

Créé comme une plateforme d'échanges et de réflexion sur les différentes thématiques ayant trait à la sécurité urbaine, le Forum a su intégrer à la fois la position des élus locaux et régionaux et des scientifiques criminologues ou sociologues dans ses travaux. Depuis plus de vingt ans le Forum s'est engagé à renforcer les politiques de prévention de la criminalité et à promouvoir le rôle des collectivités locales dans l'élaboration des politiques au niveau national et européen. Partant du postulat que « les villes aident les villes », le Forum a depuis toujours contribué à stimuler et à orienter les politiques locales, nationales et communautaires en matière de prévention de l'insécurité urbaine et de traitement de la délinquance.

Les résultats des années de d'expérience accumulée dans ce domaine ont amené les élus du Forum à adopter un certain nombre de prises de positions politiques pour renforcer une vision de la sécurité globale, basée sur un triple approche équilibrée entre prévention, répression et solidarité.

La cohésion sociale – essentielle dans la mise en place d'un politique globale de sécurité – passe par le sentiment partagé d'appartenance à une communauté sociale. Le rôle de la ville et des ses élus est de défendre des **villes d'inclusion**, où la diversité fait la richesse et où le conflit éventuel doit trouver sa solution dans les politiques de prévention et d'inclusion et de résolution des conflits, et des **villes tolérantes**, qui développent une éducation à la légalité et à la solidarité qui transforme la violence et la peur en motifs de développement de soi, en ouverture sur le monde et en tolérance envers les autres.

Dans le Manifeste de Naples¹⁰, les villes se positionnent sur : la mise en place **des réponses et des sanctions efficaces qui favorisent l'inclusion** « *Les gouvernements locaux doivent mettre en œuvre des programmes de prévention de la récidive appuyés notamment sur le développement social, sur la résolution des conflits par le biais de la médiation et sur la réparation par les auteurs d'infractions* » ; **le recours très limité à la prison**, « *la prison est une ressource limitée. L'incarcération doit être utilisée d'une manière très restreinte et toujours justifiée par des impératifs définis et faisant l'objet d'un consensus social. Les détenus ne doivent pas être écartés de la communauté, mais incarcérés au plus près possible de leurs familles et des services susceptibles de supporter leur future ré-intégration dans la collectivité. Il s'agit de faciliter l'accès dans les prisons des services sociaux, de formation, d'éducation et d'aide à l'emploi* » ; **et le développement des travaux d'intérêt général** « *... Les collectivités locales doivent s'impliquer et le développement des travaux d'intérêt général et des autres sanctions aptes à réduire le recours à l'incarcération* ».

Ainsi, les mêmes principes ont été repris dans le Manifeste de Saragosse sur la sécurité urbaine et la démocratie qui fut adopté par l'ensemble des villes du Forum lors de la Conférence de Saragosse des 2, 3 et 4 novembre 2006. La 9ème recommandation du Manifeste rappelle le rôle stratégique des élus locaux dans la construction des politiques intégrées : « *Fournir un environnement sûr à leurs habitants et favorisant la cohésion sociale est le premier devoir des élus locaux. Par le biais de stratégies de requalification et de reconstruction urbaine, de la fourniture de services de base dans le domaine de l'éducation, du social, de la culture, les villes sont dans la capacité d'agir sur les causes et les effets de l'insécurité. En développant des approches intégrées et multisectorielles et avec le soutien des autorités régionales, nationales et européennes, les politiques des villes sont innovantes si elles ne font pas reposer la sécurité entre les seules mains de la justice et de la police* »¹¹.

10 Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, « Manifeste de Naples » 10 décembre 2000 http://zaragoza2006.fesu.org/IMG/pdf/naples_pdf/Manifeste_VF.pdf

11 Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, « Manifeste de Saragosse » 2, 3 et 4 Novembre 2006 http://zaragoza2006.fesu.org/rubrique.php?id_rubrique=181

Recommandations pour les élus locaux

Les paragraphes suivants tentent donc d'offrir toute une série d'arguments pour soutenir la décision d'engager les autorités locales dans des programmes innovants de prévention de la récidive. Ces arguments s'appuient sur les principes déjà énoncés par des organismes internationaux et européens tels le Conseil de l'Europe ou l'Union européenne (recommandations du programme EQUAL de lutte contre les discriminations dans la sphère du travail et de l'emploi¹²) mais aussi sur les résultats de ce projet de deux ans, qui a mis à profit à la fois les recherches réalisées sur le continent européen et nord-américain et les expérimentations réalisées dans les villes partenaires.

A NOTER !

Tous les principes énumérés s'appliquent particulièrement aux jeunes qui ont des droits plus spécifiques dans le respect de la fragilité de leur âge et dans l'objectif de les accompagner par des programmes éducatifs et formatifs personnalisés.

Toute affaire impliquant des jeunes doit comprendre une approche pluridisciplinaire et multi-institutionnelle, et s'inscrire dans le cadre d'initiatives sociales, afin de leur assurer une prise en charge globale et durable¹³. Les institutions impliquées doivent travailler en étroite collaboration, en gardant à l'esprit les questions de la protection des données.

1. Reconnaître le rôle des villes et renforcer le soutien national ainsi qu'europpéen et international, pour le développement d'actions locales de prévention de la récidive en concordance avec les conventions internationales défendant les Droits de l'Homme (ONU, CoE, OIJJ)

Les programmes et les actions de prévention de la récidive développés au niveau local ne peuvent pas donner des résultats durables s'ils ne sont pas soutenus, autant en termes financiers que législatifs, par des instances nationales, européennes et internationales.

2. Reconnaître que le développement urbain durable ne peut être réalisé qu'en partant d'une vision globale, dans laquelle les politiques d'inclusion sociale ont toute leur place

12 http://ec.europa.eu/employment_social/equal/index_fr.cfm Document d'information EQUAL 2007. Les délinquants et/ou les détenus faisaient partie d'un des groupes ciblés par ce programme. Lors du deuxième appel du programme, 66 partenariats de développements travaillaient avec des (ex)-délinquants, dont 55 exclusivement. La plus grande partie des activités concernaient l'aide à la réinsertion et le soutien aux détenus après leur libération de prison.

13 Référence aux recommandations du Conseil de l'Europe. CM/Rec(2008)11

L'exigence des citoyens de voir leur ville inscrite dans une dynamique de développement urbain durable ne peut être satisfaite que dans le cadre d'une vision globale, qui prenne en compte le développement économique et social. Le développement économique est conditionné par la mise en valeur du capital humain, qui ne peut se réaliser que dans le cadre d'un système de justice efficace, dans un Etat de droit qui garantit des droits fondamentaux des citoyens, sur un territoire où les politiques d'inclusion sociale sont considérées comme un investissement dans le capital humain et non pas comme une charge.

3. Fonder les politiques locales sur des connaissances factuelles

L'élu doit pouvoir sortir de la surenchère politique et du contexte médiatique pour ne pas subir la pression du moment dans la prise de décisions. La conception et la mise en place des politiques doivent se baser sur des résultats des études menées par des chercheurs et scientifiques, qui aient passé le test de viabilité, efficacité et durabilité. Il n'est pas toujours évident de passer outre les enjeux électoraux pour imposer une politique fondée sur des études rigoureuses, mais qui peuvent s'avérer payantes à long terme.

4. Sensibiliser toute la population aux questions de réinsertion sociale des sortants de prison

Il revient aux élus de sensibiliser tous les citoyens sur le fait qu'ils doivent se sentir concernés par l'intégration des sortants de prison. Il ne s'agit pas seulement de mettre en avant le principe de solidarité sur lequel est basée toute politique de cohésion sociale, mais aussi de souligner l'intérêt direct que la communauté a à bien accueillir cette population, car les retombées sont directes. La réinsertion réussie au sein de la communauté équivaut à une réduction significative des risques de récidive, donc du nombre de victimes et de délits commis sur un certain territoire, ce qui engendre une diminution du sentiment d'insécurité.

5. Engager et organiser le dialogue et la coopération entre le monde clos de la prison et la ville

Pour augmenter les chances de coopération entre le système pénitentiaire et les acteurs à l'extérieur de la prison, il est important de promouvoir des échanges entre ces deux systèmes.

6. Définir le sens de la sanction et le mettre en pratique

La sanction comme point de départ d'une réponse à un acte criminel ou délictueux doit à la fois apporter une compensation aux victimes et accompagner la personne condamnée dans le processus d'appropriation des règles de savoir-vivre au sein de la communauté. Pour être vraiment efficace et produire des résultats, la sanction doit se dérouler dans le cadre d'un processus intégré, qui ressorte du croisement de différents domaines : politiques sociales, éducatives ou encore d'intérêt général.

7. Dérouler la sanction dans le respect des Droits de l'Homme et dans le refus des discriminations (minorités, genre, religion)

L'élu local est le premier garant du respect des droits fondamentaux des citoyens, qu'ils soient privés de liberté ou non. Même s'il est vrai que les compétences du maire ne s'appliquent pas dans les prisons, le fait que celui-ci ait un droit de regard qu'il peut exercer facilite la construction des passerelles entre les deux mondes, et facilite également la compréhension des deux types de population, carcérale et des citoyens libres. La sanction, notamment quand elle se déroule au sein de la communauté en tant qu'alternative à l'emprisonnement, doit rester respectueuse des droits fondamentaux de l'homme, des différences qu'elles soient de nature culturelle, religieuse ou de genre. Plus particulièrement, la sanction ne doit pas éliminer le droit à la santé, à l'éducation et au travail.

8. Affirmer et assumer le fait que les prisons et la détention devraient être un dernier recours pour les jeunes en conflit avec la loi

La promotion des solutions alternatives à la détention qui encouragent la réinsertion sociale focalisée sur l'individu et son parcours personnel doivent être privilégiées (centres éducatifs spécialisés, centre de détentions ouverts...), tout en prenant en compte les intérêts des victimes. Si les autorités locales n'ont pas de mot à dire dans la définition de la sanction, elles ont toute leur place quand il s'agit de mettre en œuvre des peines alternatives. L'acceptation du principe énoncé ci-dessous revient à envisager les peines au bénéfice de la communauté comme une deuxième chance pour la ville de récupérer socialement l'individu et d'assurer le bien vivre en commun.

9. Envisager et préparer la prévention de récidive via la réinsertion sociale dès le 1er jour de détention

Pour une réinsertion réussie des récidivistes, il est indispensable de développer un suivi et une gestion qui commencent au moment même de l'arrestation et qui se poursuivent lors de l'incarcération, et au-delà de la sortie. Une approche par la gestion des cas implique une coopération entre les différents intervenants, les agences assurant le respect des lois, non gouvernementales et privées, les détenus ainsi que leurs familles et les victimes pour la conception, le développement et la mise en place de méthodes de réinsertion des personnes condamnées à des peines privatives de liberté. La continuité du programme ne peut donc être assurée que par une implication directe et une coopération constante entre les services sociaux de la prison et de la ville.

10. Garantir le droit d'accès à la formation et au travail

Tous les détenus devraient avoir la possibilité de participer à des formations ou à des programmes éducatifs qui permettraient d'accroître leur employabilité. L'éducation est un instrument fondamental qui doit remplir un double contrat : proposer des opportunités

d'apprentissage et imposer l'obligation de réparer les conséquences des actes commis.

11. Renforcer les efforts pour mobiliser les employeurs publics et privés, et pour évaluer les autres formes de création d'emplois pour les sortants de prison

Obtenir un emploi en tant que sortant de prison n'est pas seulement une question de compétences individuelles, mais aussi une question liée à la volonté des employeurs de donner un emploi à une personne avec un casier judiciaire chargé. Par conséquent, dans le cadre de la coopération entre les différents acteurs dans le domaine de la ré-intégration, il est nécessaire de porter une attention particulière à la sensibilisation des employeurs et à la mise en place de campagnes publiques d'information afin d'augmenter les chances des personnes sortant de prison d'obtenir un emploi.

12. Accorder une attention particulière aux autres aspects de la vie des ex-détenus pour réussir la réinsertion

En plus d'un emploi, de nombreux autres facteurs peuvent avoir un impact sur la réussite de la réinsertion des sortants de prison. Le logement, la famille et l'accueil des enfants sont souvent des facteurs déterminants pour les (ex-)détenus et tout programme de réinsertion doit s'assurer que la personne a un toit à sa libération. L'organisation autour de ces difficultés potentielles doit se faire en amont de la libération et non après.

13. Accepter le fait que la sortie de la délinquance est un processus progressif

Dans l'évaluation des processus de réhabilitation des anciens détenus il faut prendre en compte les études psychologiques et sociologiques qui montrent toutes que la sortie de la délinquance ne peut pas se faire du jour au lendemain. Ce qu'il importe de mesurer est la diminution du niveau de gravité des délits commis qui peuvent être un indicateur de réussite.

14. Considérer le rapport coût/efficacité des efforts de prévention de la récidive

Si l'on considère l'aspect économique et le capital social que les efforts pour prévenir la récidive impliquent, il est plus intéressant pour les villes d'utiliser les ressources de manière rationnelle et en amont pour prévenir, plutôt que d'essayer de réparer les dégâts plus tard. Les villes ne peuvent pas faire l'économie de ces enjeux et doivent investir dans la prévention et les actions d'accompagnement des personnes fragilisées et marginalisées, et ce pour garantir le bien-être de tous les citoyens. Pour les décideurs politiques nationaux, régionaux et locaux, l'insertion ne doit pas être considérée un coût mais un investissement. A long terme, la mise en place d'une politique d'accompagnement à la réinsertion entraînera aussi des économies sur des coûts autres que l'amélioration de la qualité de vie pour tous les citoyens dans leur ensemble. Les enjeux d'une politique de réinsertion sont trop importants pour que les élus ne se sentent pas concernés et ne saisissent les occasions qui se présentent à eux.

CONCLUSION

Résultats du projet

Deux ans pour identifier des pistes d'action et essayer de mettre en place un projet qui s'attaque à la récurrence peuvent paraître courts, vu la complexité de la tâche. Néanmoins, l'engagement des trois villes pilote qui ont décidé de démarrer des programmes pour prévenir la récurrence a déjà produit des résultats qui engendreront des dynamiques prometteuses.

Ainsi, pour les trois villes pilote, Brasov, Le Havre et Opava, le premier acquis grâce à ce projet est une meilleure connaissance de cette problématique, qui ne fait pas partie habituellement des champs de compétences de la ville. Une meilleure appréhension des enjeux a permis également à ces villes d'identifier les pistes d'action et les traduire des mesures concrètes sur leur territoire.

Au Havre, l'adjoint au maire chargé de la sécurité, Bertrand Binctin, avait reconnu que l'implication de la ville dans un projet européen, soutenu par l'Europe, a permis de rassembler autour de la même table des acteurs locaux qui ne s'étaient pas rencontrés auparavant, et a permis de mettre en place des accords de partenariat pour un accompagnement croisé des sortants de prison, notamment en ce qui concerne l'emploi et le logement.

A Opava, ce projet européen a initié une réflexion sur la sécurité urbaine dans la ville et sur le rôle que la prévention de la récurrence joue là-dedans. Cette réflexion a mené à la définition d'une stratégie globale de sécurité avec un volet spécifique sur la prévention de la récurrence et la signature d'un memorandum de coopération entre tous les acteurs concernés par ce thème au niveau local.

Enfin, l'inscription dans ce projet européen a permis à la ville de Brasov de rassembler tous les partenaires locaux autour de ce thème et de signer un protocole de coopération pour les trois années à venir. La ville de Brasov est allée au-delà des résultats escomptés du projet dans la phase de planification. L'adjoint au maire chargé de la sécurité qui avait engagé la ville de Brasov dans ce projet a été élu député pendant la durée de vie du projet. Même s'il n'est plus élu à la ville, Gabriel Andronache a gardé tout son intérêt pour ce projet qui a donné un souffle nouveau aux politiques locales de sécurité. Ainsi s'est-il engagé à faire une proposition de loi pour faire en sorte que la prévention de la récurrence rentre dans les compétences des autorités locales et pour rendre le partenariat autour de ce thème obligatoire, tout en utilisant l'expérience de Brasov comme argument à l'appui, une fois que les premières évaluations seront disponibles.

Le rôle du niveau local dans une politique de prévention de la récurrence

Les expériences entamées dans la durée de vie du projet ne font que démarrer des processus qui, pour être efficaces, doivent s'inscrire dans la durée et être scellés dans le cadre d'un partenariat formel, ayant comme objectif la récupération sociale des anciens détenus pour

assurer à la longue le bien-être de toute la communauté.

La réinsertion sociale – élément clé de toute politique de prévention de la récidive – n’a de sens que dans un contexte local, étant donné que chaque territoire a ses spécificités et que les réponses apportées doivent prendre en compte ces particularités. Néanmoins, les autorités locales n’ont pas la maîtrise de tous les acteurs amenés à avoir un rôle à jouer dans le parcours d’une personne sortant de prison, et ne peuvent pas non plus se contenter de réponses unilatérales, dont l’inefficacité n’est plus à prouver. Elles sont pour autant les premières à devoir répondre aux exigences légitimes des citoyens dont elles ont obtenu leur mandat.

Il est reconnu que la préparation du retour à la vie en société doit commencer avant que les détenus ne quittent le milieu carcéral. Immédiatement après la libération, il faut tout d’abord s’assurer que la transition entre le milieu carcéral et la vie dans la communauté est facilitée par des mesures de soutien appropriées. Il s’agira ensuite de mettre en place des interventions aidant l’ex-détenu à consolider les aptitudes acquises en milieu carcéral, jusqu’à ce que le processus d’intégration sociale soit parachevé avec succès¹⁴.

Lors de la remise en liberté, les sortants de prison doivent faire face à toute une série de problèmes, de nature sociale, économique et personnelle, qui font obstacle à un mode de vie respectueux de la loi. Parmi ces problèmes, certains relèvent des expériences passées de la personne en question, d’autres sont directement associés aux conséquences de l’incarcération et aux difficultés du retour dans la communauté.

Aux difficultés du passage de l’emprisonnement à la vie en liberté s’ajoute le stress inhérent à la supervision au sein de la communauté. Le temps passé en prison n’est pas sans avoir des effets collatéraux sur les ex-détenus¹⁵. Certains parmi eux ont perdu leurs moyens de subsistance et ce qu’ils possédaient, d’autres n’ont plus de logement pour eux-mêmes et pour leur famille, d’autres encore ont perdu contact avec leurs amis et connaissances à cause de leur incarcération. À souligner enfin que les détenus ont pu connaître, pendant leur incarcération, des problèmes de santé mentale, ou bien avoir acquis des tendances et attitudes auto nuisibles (self-defeating). On peut souligner que les problèmes de logement peuvent particulièrement amener certains jeunes délinquants à retomber dans le crime après leur sortie de prison¹⁶.

Après le retour d’un sortant de prison au sein de la communauté, il est essentiel de maintenir un soutien et un contrôle continu et d’établir des liens constructifs entre lui, sa famille et les différents services sociaux présents sur le territoire.

Les efforts commencés en prison pour étudier et traiter, par exemple, son comportement délinquant, ses problèmes de drogue et d’alcoolisme ou les carences parentales doivent aussi être poursuivis après la libération. Le soutien apporté pour aider l’ancien délinquant

14 Fox, A. 2002 “Aftercare for Drug-Using Prisoners: Lessons from an International Study”, *The Probation Journal*, 49, 120-129

15 Idem <http://www.aic.gov.au/publications/reports/2005-03-prisoners.html>

16 Arnall, E., S. Eagle, A. Gammampila, S.L. Patel et J. Sadler. 2007. *Housing Needs and Experiences*. London, UK: Youth Justice Board for England and Wales. <http://www.yjb.gov.uk/publications/Resources/Downloads/Accommodation%20Needs%20and%20Experiences%20-%20Summary.pdf>

à entamer ou poursuivre son processus de socialisation doit s'inscrire dans la durée. Une réponse efficace ne peut être que partenariale, dans la mesure où les personnes qui commettent des infractions graves ou répétées ont souvent des besoins multiples et présentent plusieurs problèmes interdépendants – toxicomanie, absentéisme scolaire ou problèmes familiaux, par exemple – qui doivent être traités ensemble.

Le rôle qui incombe aux élus est alors de coordonner l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention de la récidive. Cela suppose également faire le lien entre les intervenants dans et hors la prison, pour faire en sorte qu'il y ait un accompagnement vers la liberté et l'autonomie et non pas une sortie sèche, qui donnera lieu à une rechute dans la délinquance dans plus de 50% des cas.

Les responsables politiques doivent promouvoir et mettre en place une politique de prévention qui leur permette de mieux cibler cette population, de l'encadrer pour l'empêcher de récidiver. Le problème de la récidive étant complexe, les réponses doivent être développées dans le cadre d'une politique intégrée et partenariale, qui favorise la mise en réseau d'acteurs tels que la justice, la police, le secteur associatif, les services sociaux, les citoyens. C'est au maire de veiller à ce que cette politique soit mise en œuvre, et à ce que ce partenariat soit animé et accompagné dans la construction d'une culture commune. C'est au maire, à travers une information pertinente et transparente, de dialoguer avec ses citoyens et de leur expliquer l'importance d'actions de prévention et réduction de la récidive dans l'objectif commun de combattre l'insécurité et la perpétration des crimes. Il revient donc aux autorités locales d'assumer le rôle de coordination du partenariat entre les différents acteurs concernés, dans le respect des compétences et rôles de chacun (services de la ville, ONG, associations d'étudiants, habitants, justice, forces de l'ordre, secteur privé, éducation, santé ...). Les autorités départementales et régionales, qui sont souvent source des financements pour la réalisation d'actions locales innovantes ou expérimentales, doivent nécessairement être associées à cette réflexion et contribuer d'un côté à l'évaluation des actions réalisées, et de l'autre, à leur transposition et promotion sur d'autres territoires.

La prévention de la récidive doit être développée à l'échelon local afin de permettre des politiques stables, de proximité, réactives et multidisciplinaires. Le public cible de la politique locale de prévention de la récidive sont des multirécidivistes ou des jeunes confrontés quotidiennement à la violence et la délinquance. Afin de produire des résultats, il faut appliquer le principe de la résilience¹⁷, et mettre en place une stratégie progressive de sortie de la délinquance. Cette politique locale de prévention doit donc être capable de fournir des réponses opportunes et satisfaisantes, d'un côté pour les récidivistes ou multirécidivistes, et de l'autre, pour l'ensemble des citoyens. Pour être efficaces, les réponses proposées par cette politique doivent reposer à la fois sur la qualité de la concertation et la cohérence, et sur des mesures policières, judiciaires, sociales et scolaires.

17 La résilience dans sa signification de résultat de multiples processus qui viennent interrompre des trajectoires négatives et assurer le retour à la normale.

BIBLIOGRAPHIE

Livres et articles

Arnall, E., S. Eagle, A. Gammampila, S.L. Patel et J. Sadler. 2007. Housing Needs and Experiences. London, UK: Youth Justice Board for England and Wales.

Bentham, Jeremy, Le panoptique , Belfond, 1977

Borzycki, M. 2005. Interventions for Prisoners Returning to the Community. Rapport préparé par l'Australian Institute of Criminology pour le Community Safety and Justice Branch de l'Australian Government Attorney General's Department. Canberra: Australian Institute of Criminology.

Borzycki, M. et E. Baldry. 2003. "Promoting Integration: The Provision of Prisoner Post-release Services", Trends and Issues in Crime and Criminal Justice, No. 262, Canberra: Australian Institute of Criminology.

Fox, A. 2002 "Aftercare for Drug-Using Prisoners: Lessons from an International Study", The Probation Journal, 49, 120-129.

Harper, G. et C. Chitty. 2004. "The Impact of Corrections on Re-offending: A Review of 'What Works'." Third edition. London, UK: Research, Development, and Statistics Directorate, Home Office.

Stephenson, M. et J. Jamieson. 2006. Barriers to Engagement in Education, Training and Employment. London, UK: Youth Justice Board for England and Wales.

Sites des organisations et institutions suivantes :

- Commission Européenne
- Conseil de l'Europe
- Observatories International de Justice Juvenile
- Youth Justice Board for England and Wales
- Canadian Ministry of the Interior
- Canadian Research Institute for Law and the Family
- US Department of Justice

Autres sites:

http://www.unige.ch/ses/socio/rechetpub/dernierespublications/wp4/wp_4_complet_pour_le_web.pdf

<http://www.aic.gov.au/publications/reports/2005-03-prisoners.html>

<http://crj.sagepub.com/cgi/reprint/6/1/83>

http://ec.europa.eu/employment_social/equal/index_fr.cfm Document d'information EQUAL 2007.

Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, « Manifeste de Naples » 10 décembre 2000
http://zaragoza2006.fesu.org/IMG/pdf/naples_pdf/Manifeste_VF.pdf